

CIRANO

Allier savoir et décision

INCITATION AU TRAVAIL : PERCEPTIONS ET RÉALITÉS

NICHOLAS-JAMES CLAVET
XAVIER DUFOUR-SIMARD
PIERRE-CARL MICHAUD



RP

2025RP-11
RAPPORT DE PROJET

Les rapports de projet sont destinés plus spécifiquement aux partenaires et à un public informé. Ils ne sont ni écrits à des fins de publication dans des revues scientifiques ni destinés à un public spécialisé, mais constituent un médium d'échange entre le monde de la recherche et le monde de la pratique.

Project Reports are specifically targeted to our partners and an informed readership. They are not destined for publication in academic journals nor aimed at a specialized readership, but are rather conceived as a medium of exchange between the research and practice worlds.

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du gouvernement du Québec, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Quebec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the government of Quebec, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO – CIRANO Partners

Partenaires Corporatifs - Corporate Partners

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du
Canada
Banque du Canada
Banque Nationale du Canada
Bell Canada
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du
Québec
Énergir
Hydro-Québec
Intact Corporation Financière
Investissements PSP
Manuvie
Mouvement Desjardins
Power Corporation du Canada
VIA Rail Canada

Partenaires gouvernementaux - Governmental partners

Ministère des Finances du Québec
Ministère de l'Économie, de
l'Innovation et de l'Énergie
Innovation, Sciences et
Développement Économique
Canada
Ville de Montréal

Partenaires universitaires - University Partners

École de technologie supérieure
École nationale d'administration
publique
de Montréal
HEC Montreal
Institut national de la recherche
scientifique
Polytechnique Montréal
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval
Université McGill

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.
CIRANO collaborates with many centers and university research chairs; list available on its website.

© Février 2025. Nicholas-James Clavet, Xavier Dufour-Simard, Pierre-Carl Michaud. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas les positions du CIRANO ou de ses partenaires. *The observations and viewpoints expressed in this publication are the sole responsibility of the authors; they do not represent the positions of CIRANO or its partners.*

Incitation au travail : perceptions et réalités

Nicholas-James Clavet^{}, Xavier Dufour-Simard[†], Pierre-Carl Michaud^{‡§}*

Résumé/Abstract

Nous documentons l'évolution de l'incitation au travail dans la population québécoise de 2017 à 2023. Nos résultats montrent qu'il existe une grande hétérogénéité dans l'évolution des désincitatifs auxquels la population fait face, et qu'il n'existe pas de portrait clair de cette évolution. Certains travailleurs ont vu leurs désincitatifs diminuer, en particulier à l'entrée sur le marché du travail, alors que d'autres les ont vu augmenter (ex. revenus de travail modestes allant de 20 000 \$ à 45 000 \$). Nous confrontons ensuite les perceptions à la réalité en menant une enquête auprès de plus de 2 500 personnes de 18 à 69 ans, afin de mesurer le degré de compréhension des incitatifs au travail et de mesures fiscales particulières, ainsi que les préférences en matière de travail. Nous montrons que la compréhension de l'incitation au travail, et en particulier la compréhension de l'impact des mesures fiscales sur l'incitation au travail, est très faible dans la population. Les répondants ont des difficultés considérables à intégrer la notion de récupération de l'aide fiscale dans leur évaluation de l'incitation au travail. La connaissance des mesures fiscales est aussi très limitée. Par ailleurs, nous trouvons que les Québécois en âge de travailler sont pourtant sensibles aux incitatifs financiers, ce qui suggère que les incitations actuelles par le biais de la fiscalité sont peu susceptibles d'augmenter l'offre de travail principalement parce qu'elles sont mal comprises.

We document the evolution of work incentives in the Quebec population from 2017 to 2023. Our results show that there is considerable heterogeneity in the evolution of the disincentives faced by the population, and that there is no clear picture of this evolution. Some workers have seen their disincentives decrease, particularly on entering the labour market, while others have seen them increase (e.g. modest working incomes ranging from \$20,000 to \$45,000). We then confront perceptions with reality by conducting a survey of more than 2,500 people aged 18 to 69, in order to measure the degree of understanding of work incentives and specific tax measures, as well as work preferences. We show that understanding of work incentives, and in particular understanding of the impact of tax measures on work incentives, is very low in the population. Respondents have significant difficulty in integrating the notion of recovery of fiscal aid into their work incentive assessment. Knowledge of tax measures is also very limited. Moreover, we find that working-age Quebecers are nonetheless sensitive to financial incentives,

* HEC Montréal

† HEC Montréal

‡ HEC Montréal, CIRANO

§ Les auteurs remercient le CIRANO pour le financement de l'enquête, le Centre Interuniversitaire en Statistiques Sociales (CIQSS) pour l'accès aux données administratives. Les auteurs voudraient aussi remercier David Boisclair, François Laliberté-Auger et Yann Décarie pour les précieux commentaires et Guy Lacroix pour d'excellentes discussions. Les auteurs remercient aussi la firme SAGO et en particulier Daniel Brousseau pour leur expertise avec la conduite de l'enquête. Les auteurs demeurent les seuls responsables des résultats et des interprétations faites.

which suggests that current tax incentives are quite ineffective in increasing labour supply, mainly because they are poorly understood.

Mots-clés/Keywords : Incitation au travail, marché du travail, mesures fiscales, incitatifs financiers, fiscalité / Work incentives, labour market, tax measures, financial incentives, taxation

Pour citer ce document / To quote this document

Clavet, N.-J., Dufour-Simard, X., & Michaud, P.-C. (2025). Incitation au travail : perceptions et réalités (2025RP-11, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/IMIO6888>

*“The hardest thing in the world to understand is the income tax.”
Attribué à Albert Einstein par son comptable*

1. Introduction

L'impôt sur le revenu des particuliers vise divers objectifs. D'abord, il vise à récolter des recettes pour financer les services publics. Par rapport à d'autres modes de taxation, il vise à favoriser l'équité verticale en opérant une redistribution provenant de ceux ayant des revenus élevés vers ceux ayant des revenus faibles. Il impose davantage les revenus élevés que les revenus faibles. Ainsi, le barème d'imposition est progressif, avec des paliers successifs ayant des taux marginaux d'imposition de plus en plus élevés¹. Puisque la taxation réduit le gain marginal net à gagner un revenu supplémentaire, elle peut avoir un effet sur l'intensité de l'offre de travail et même sur la décision de travailler ou non. L'impôt des particuliers contient un grand nombre de mesures d'exceptions, de déductions et de crédits d'impôt afin de compenser des situations de besoins plus importants. Les montants consentis pour ces mesures sont souvent réduits (récupérés) selon le revenu, pour deux raisons. D'abord, le motif de l'aide vise très souvent les faibles revenus et on ne veut pas nécessairement consentir celle-ci à des contribuables plus nantis. D'autre part, ces mesures doivent avoir un coût raisonnable en termes d'impôt sacrifié (dépendance fiscale). La récupération permet donc de réduire le coût de ces mesures. Plus il y a de mesures, plus un gouvernement doit hausser les taux d'imposition généraux pour tous s'il veut percevoir le même montant de recettes afin de financer les services publics.

La réduction des montants venant des mesures fait fondre le gain marginal à gagner un revenu de travail supplémentaire. Prenons le cas hypothétique d'un gain supplémentaire de 4 000 \$, provenant d'une augmentation des heures travaillées. Si le taux d'imposition du barème est de 25 %, le gain net du travailleur sera de 3 000 \$. Si le contribuable perd totalement une aide fiscale de 1 000 \$ à la suite de ce gain, son revenu disponible n'augmente alors que de 2 000 \$ (3 000 \$ moins 1 000 \$). En bout de piste, le taux effectif marginal d'imposition est de 50 % (gain net de 2 000 \$ pour un gain brut de 4 000 \$). Un régime fiscal des particuliers doit équilibrer les objectifs de redistribution avec d'autres objectifs, comme celui de ne pas décourager le travail. Une mesure de soutien du revenu ne peut atteindre en même temps que deux des trois objectifs suivants : a) être généreuse, b) ne pas décourager le travail, c) avoir un coût jugé raisonnable. Si une aide est généreuse et n'est pas réduite selon le revenu, elle coûtera cher. Si elle est réduite, elle coûtera moins cher mais découragera le travail en diminuant le gain net à travailler davantage. Plus récemment, le comité d'experts sur le revenu minimum garanti (2017) s'est attardé à ce jeu d'équilibriste entre soutien du revenu et incitation au travail². Puisque le régime fiscal des particuliers du Québec comporte beaucoup de mesures de

¹ En termes de distribution et d'inégalités, un impôt est progressif si la courbe de concentration des impôts payés est inférieure pour tout centile de la distribution de revenu à la courbe de Lorenz des revenus avant impôt. Ceci mène à une courbe de concentration des revenus après impôt qui domine aussi la courbe de Lorenz des revenus avant impôt (Duclos et Tabi, 1999).

² Un gouvernement peut aussi, dans des circonstances particulières comme le vieillissement de la population ou la rareté de main-d'œuvre, souhaiter encourager le travail. Les gouvernements récents semblent en particulier sensibles à ces préoccupations, entre autres parce que le taux d'activité n'augmentera guère dans la prochaine décennie des suites des changements démographiques. La réduction des désincitations au travail est donc un moyen de stimuler l'emploi. Les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise concernant l'incitation au travail étaient en grande partie liées à cet objectif.

soutien du revenu, il contient généralement des désincitatifs au travail plus élevés que dans d'autres provinces, comme l'Ontario.

Le présent rapport vise à documenter au niveau individuel l'évolution du degré de désincitation au travail dans le temps (réalités) et à comprendre comment les contribuables perçoivent les désincitations au travail (perceptions). Dans les faits, le degré de désincitation au travail du régime fiscal évolue au fil du temps selon les changements apportés au régime. Il est important de bien évaluer comment les incitatifs ou les désincitatifs au travail changent dans le temps, car ceux-ci peuvent affecter la participation au marché du travail et le nombre d'heures travaillées. Dans un premier temps, nous proposons d'utiliser des données administratives fiscales et un calculateur détaillé du régime fiscal afin de documenter la manière dont les incitatifs et désincitatifs ont évolué depuis 2017. Nous nous intéressons à ces changements de manière longitudinale, afin de documenter la variation dans le temps des désincitatifs ou incitatifs des contribuables.

Nos résultats ne permettent pas de conclure à une direction claire de l'évolution des désincitatifs. Les taux effectifs marginaux d'imposition varient beaucoup, tant par niveau de revenu que pour un même contribuable dans le temps. Ils ne ressemblent en rien aux taux des barèmes d'imposition du Québec et du Canada. Alors que l'évolution des désincitatifs favorise généralement la participation sur le marché du travail, les résultats sont beaucoup moins clairs pour ceux ayant des revenus de travail modérés. Les désincitatifs pourraient même avoir augmenté pour plusieurs travailleurs. Les faibles revenus font toujours face à des taux effectifs d'imposition qui sont très élevés comparativement à ceux de l'Ontario, par exemple. De plus, nous observons beaucoup de variations dans les désincitatifs pour un même contribuable, même si plusieurs contribuables font face à des désincitatifs élevés qui semblent persister dans le temps.

Dans un deuxième temps, nous nous intéressons aux perceptions qu'ont les contribuables du régime fiscal et en particulier de l'incitation au travail. Comprennent-ils la notion de taux effectif marginal d'imposition ? Après tout, la distorsion économique causée par des taux effectifs marginaux élevés dépend de la réaction comportementale des travailleurs étant donné leur perception de ces taux. Si ceux-ci ne comprennent pas la notion de taux effectif marginal d'imposition, ils ne baseront pas leurs décisions sur ces taux. Ceci introduit un autre type de distorsion économique pour le contribuable, celle qui consiste à ne pas nécessairement choisir l'offre de travail qui maximise son bien-être étant donné le manque d'information qu'il a sur le régime d'imposition et la manière dont ce régime affecte son revenu disponible. Nous n'avons pas connaissance de travaux faits sur cette question précise de la perception de l'incitation au travail intégrant les effets des mesures fiscales³. Bien que des chercheurs aient montré que la littérature fiscale est faible au Canada (Pham et al., 2020), aucun, à notre connaissance, ne s'est penché sur la question de la perception des taux marginaux effectifs. En plus de répondre à cette question à l'aide d'une enquête novatrice réalisée auprès des individus en âge de travailler au Québec, nous obtenons aussi des informations sur la connaissance des mesures actuelles et sur les préférences des travailleurs concernant leur réaction possible en termes d'offre de travail à une amélioration de leur revenu disponible. Nos résultats ne sont pas encourageants. Une grande proportion des contribuables en âge de travailler au Québec a de la difficulté à comprendre le barème d'imposition et les notions de taux

³ Il existe des travaux sur la confusion entre le taux marginal et taux moyen et les impacts sur l'incitation au travail (Bartolome, 1995; Gideon, 2015; Rees-Jones et Taubinsky, 2020). Rosen (1976) étudie comment cette confusion peut affecter l'offre de travail. D'autres études regardent la précision de la perception du taux marginal d'imposition des ménages (Rupert et Fischer, 1995). Notre étude se distingue de ces études en testant directement la compréhension des taux effectifs qui prennent en compte les mesures fiscales.

moyens et marginaux. Une proportion encore plus grande des contribuables est incapable d'intégrer l'effet des mesures fiscales sur le taux marginal effectif d'imposition. Les mesures fiscales visant l'incitation au travail sont généralement méconnues. Malgré ces résultats, nous démontrons que les contribuables demeurent sensibles à l'incitation au travail et seraient prêts, avec compensation, à travailler davantage.

2. La réalité sur l'évolution de l'incitation au travail

On peut mesurer le degré d'incitation ou de désincitation au travail en construisant des mesures de taux effectifs d'imposition qui prennent en compte la totalité des mesures du régime fiscal des particuliers. Pour ce faire, il faut utiliser un modèle de simulation du revenu disponible qui permet de calculer l'impôt payé sous différents scénarios de revenu. Dans le cadre de ce projet, nous utilisons le Simulateur de revenu disponible (SRD) développé conjointement par la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels et la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques. Ce simulateur contient de manière détaillée les principales mesures du régime fiscal des particuliers en vigueur au Québec de 2017 à 2023⁴.

Deux mesures d'incitation au travail sont utilisées dans la littérature. Les deux mesurent l'incitation à différents niveaux. D'abord, le taux effectif à la participation (TEPI) mesure l'impôt net qui est payé si quelqu'un passe d'un revenu de travail nul à un revenu de travail positif, souvent le revenu de travail à temps plein. Il mesure donc la désincitation potentielle à ce que les économistes du travail appellent la marge extensive. La deuxième mesure est le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) qui mesure l'impôt effectivement payé sur un revenu additionnel pour quelqu'un qui a déjà un revenu de travail (désincitatif à la marge intensive). Dénotons $T_t(y)$ l'impôt payé par un contribuable déclarant un revenu de travail y dans l'année t . Le taux effectif marginal d'imposition est donné, pour un incrément de Δy , par

$$TEMI_t(y) = \frac{T_t(y + \Delta y) - T_t(y)}{\Delta y}$$

Le taux effectif à la participation est, lui, donné par

$$TEPI_t(y) = \frac{T_t(y) - T_t(0)}{y}$$

Dans la Figure 1, nous présentons l'évolution des TEMI au Québec de 2017 à 2023 pour 3 types de contribuables, soit les personnes seules, les couples sans enfant et les couples avec un enfant de 4 ans.

Les TEMI sont calculés jusqu'à 80 000 \$ de revenu de travail. Après ce niveau de revenu, les TEMI épousent généralement assez bien les barèmes de l'impôt provincial et fédéral. On peut voir à la Figure 1 d'abord que les TEMI sont très élevés au bas de la distribution de revenu. Cela est dû surtout à l'aide sociale qui est récupérée dans cette zone. Le TEMI peut dans certains cas atteindre des niveaux de 70 %. C'est donc dire que seulement

⁴ Les détails concernant ce modèle peuvent être trouvés à cette adresse : <https://creei-models.github.io/srd/>. Le modèle intègre un grand nombre de mesures fiscales et est disponible pour le Québec et l'Ontario de 2016 à 2023. Pour le Québec, sa validation a été faite sur un grand nombre de cas types et il a été comparé aux calculateurs du ministère des Finances du Québec.

30 cents sont gardés par le travailleur sur chaque dollar de revenu de travail gagné. Par la suite, les TEMI remontent généralement dans la zone de 20 000 \$ à 50 000 \$ parce que plusieurs crédits d'impôt sont récupérés. Pour ces cas types, il convient d'observer que les TEMI ont généralement diminué pour les revenus très faibles, mais augmenté pour les revenus plus élevés sur la période. Il n'y a donc pas une tendance claire au niveau des changements à l'incitation au travail.

Les TEMI sont donc assez différents des taux des barèmes d'imposition (provinciaux et fédéraux). La Figure 2 juxtapose les taux des barèmes (provinciaux et fédéraux) au TEMI pour une personne seule. On peut voir que les différences sont énormes en deçà de 70 000 \$ de revenu de travail.

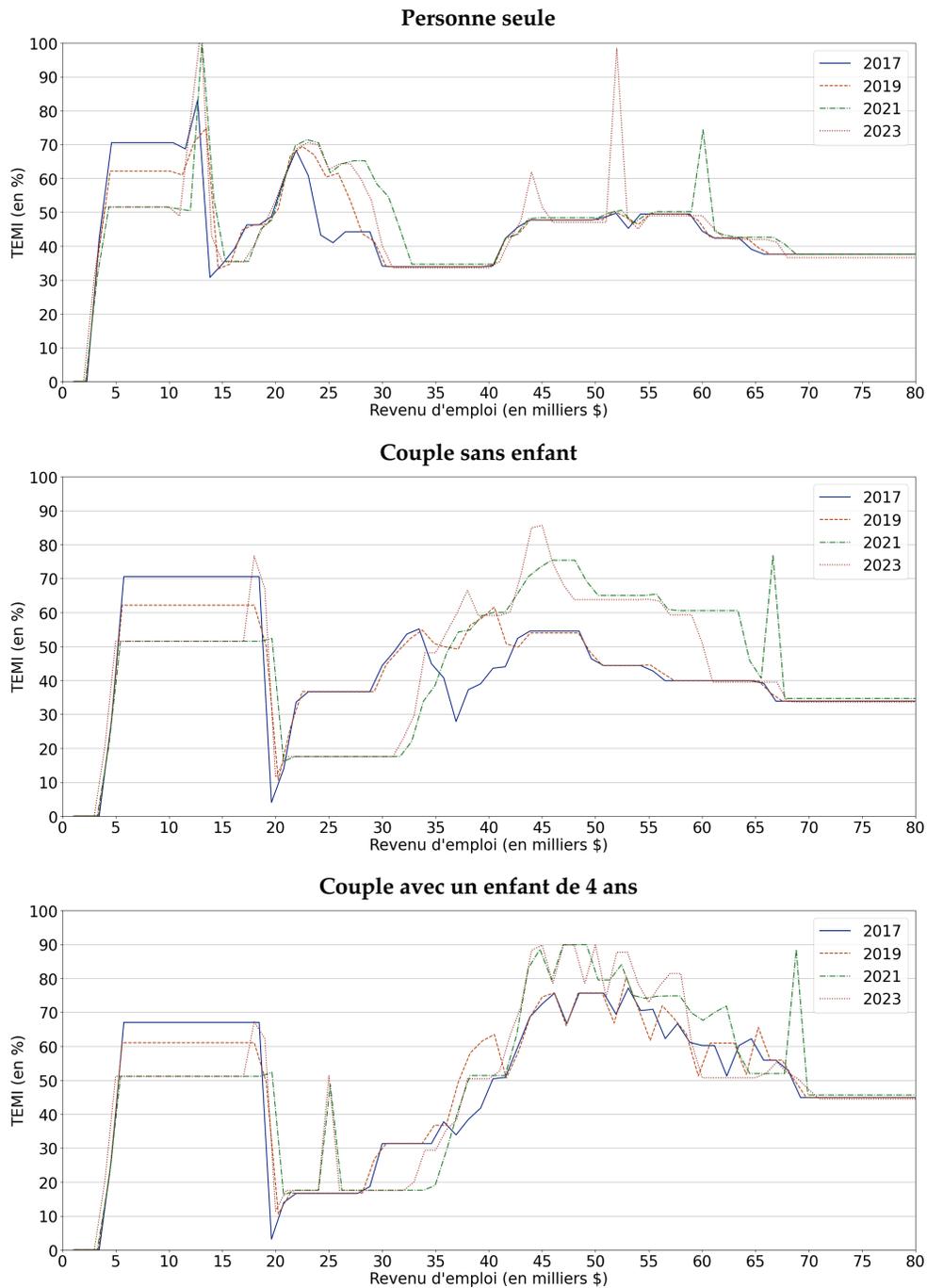


Figure 1. Évolution des TEMI au Québec de 2017 à 2023 selon 3 cas types (personne seule, couple sans enfant et couple avec un enfant de 4 ans)

Note : Les changements brusques dans les TEMI proviennent de l'utilisation de paliers pour différents éléments du régime fiscal. Cette approche crée des variations importantes de revenu disponible à la suite d'une petite augmentation de revenu de travail. Cela entraîne, ainsi, des pics ou changements brusques dans les TEMI.

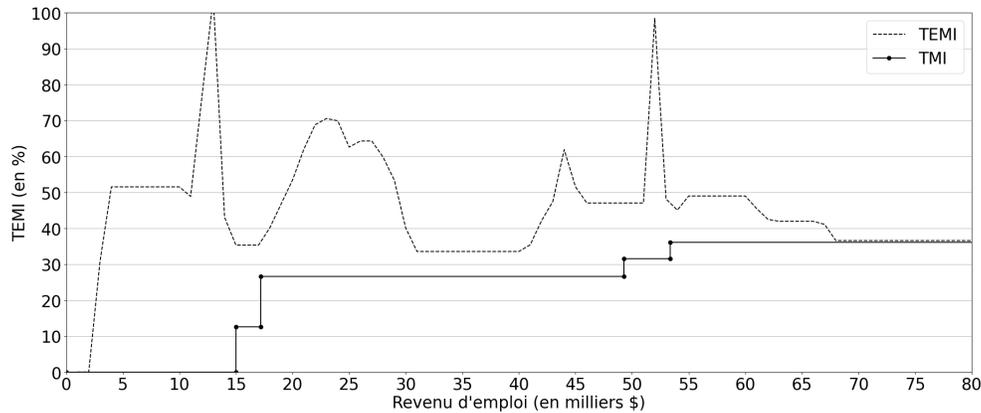


Figure 2. Comparaison des taux marginaux d'imposition (TMI : les barèmes) et des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) pour une personne seule en 2023

Note: Les TMI tiennent compte uniquement des tables d'impôt et des montants personnels de base fédéraux et du Québec, ainsi que de l'abattement fédéral pour les résidents du Québec.

On peut observer les TEPI, plus pertinents pour bien comprendre le choix de la participation au marché du travail. Le terme « marge extensive » est généralement employé par les économistes du travail pour qualifier ce choix. La Figure 3 présente ces résultats pour les 3 mêmes cas types. D'abord, on observe que les TEPI sont élevés, surtout dans la zone inférieure des revenus de travail. En 2017, ceux-ci oscillaient autour de 50 % alors que le taux du barème d'imposition aurait été inférieur à 20 % pour les revenus de moins de 60 000 \$. On observe que les TEPI ont diminué sur la période, ce qui indique que le désincitatif à la participation a diminué pour les 3 cas types. Il y a donc moins de désincitation à la marge extensive sur la période, du moins pour ces trois cas types.

Le Québec est-il dans une situation similaire à celle des autres provinces, par exemple l'Ontario? Pour répondre à cette question, on peut comparer les TEMI. La Figure 4 montre la comparaison pour les personnes seules en 2017 et 2023. On observe d'abord que les TEMI sont généralement plus faibles en Ontario qu'au Québec. Mais cela est simplement le reflet d'un régime d'imposition moins gourmand en Ontario par rapport au Québec. Le deuxième élément important de ce graphique est qu'on observe moins de variations des TEMI selon le revenu de travail en Ontario comparativement au Québec (sauts moins importants lorsque présents).

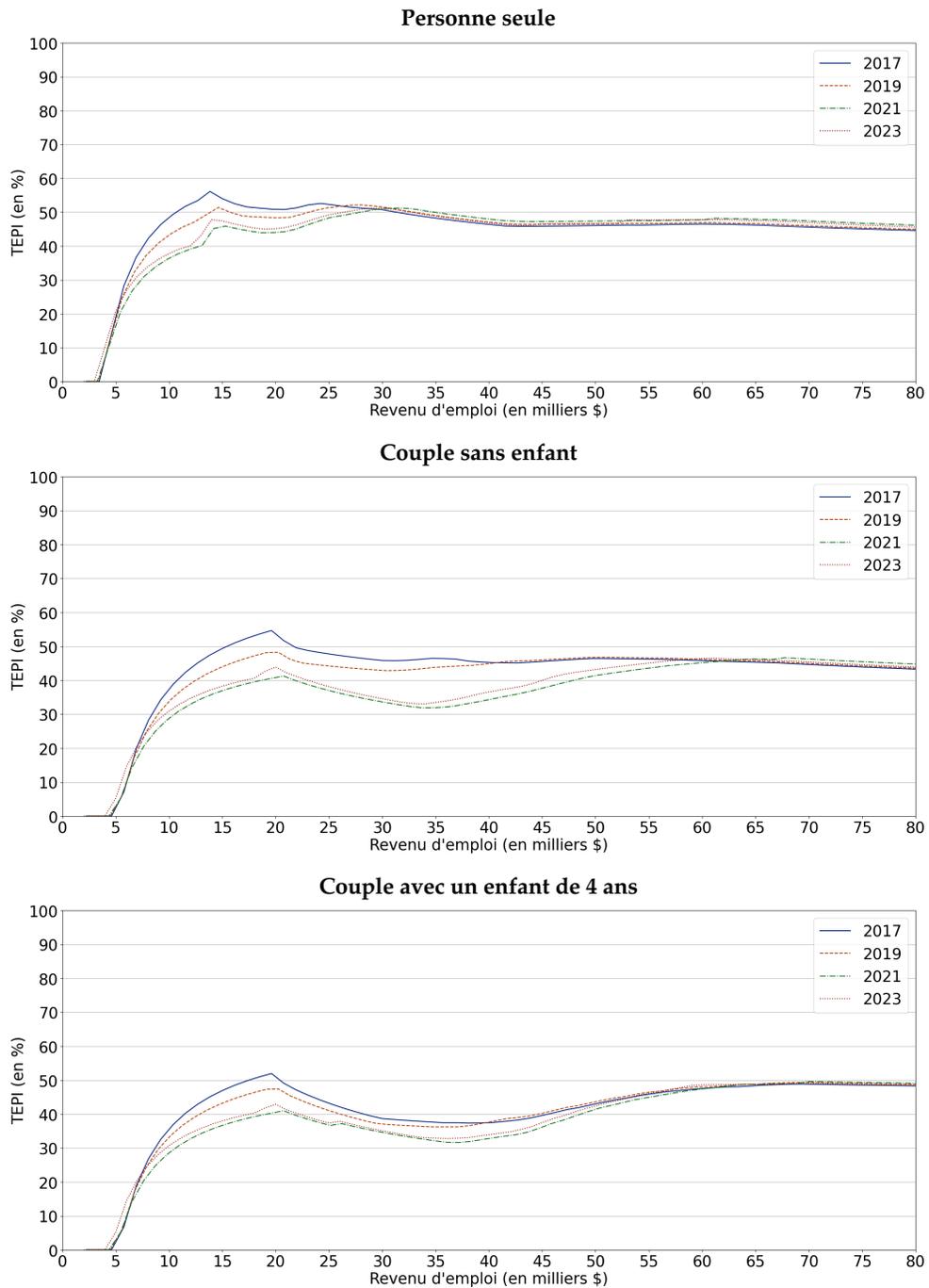


Figure 3. Taux d'imposition effectifs à la participation (TEPI) selon 3 cas types (personne seule, un couple sans enfant et un couple avec un enfant de 4 ans)

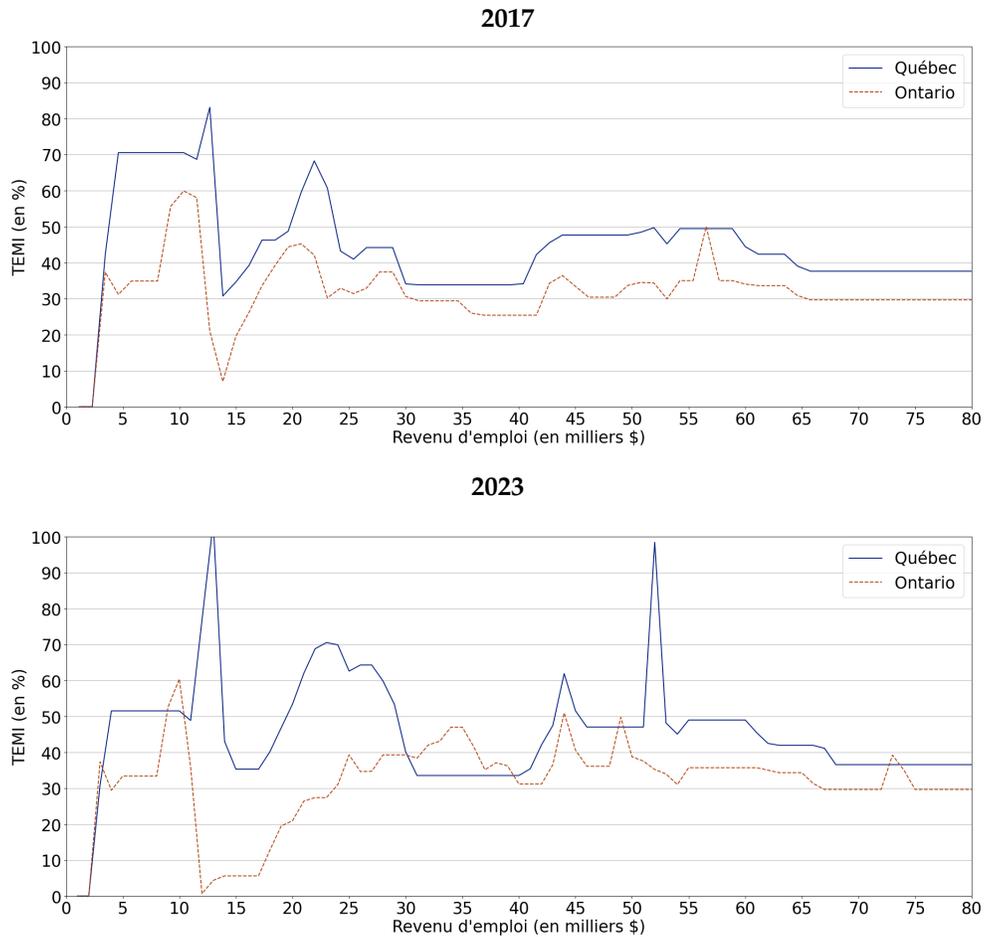


Figure 4. Comparaisons des TEMI au Québec et en Ontario pour une personne seule

Note : Les changements brusques dans les TEMI proviennent de l'utilisation de paliers pour différents éléments du régime fiscal. Cette approche crée des variations importantes de revenu disponible à la suite d'une petite augmentation de revenu de travail. Cela entraîne, ainsi, des pics ou changements brusques dans les TEMI.

Lorsqu'on décompose les changements responsables de la baisse des TEPI et de la baisse des TEMI au bas de la distribution, nous sommes capables de pointer vers une mesure en particulier qui a amélioré les incitations au travail. Il s'agit de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT). Cette mesure fédérale varie selon la province. Au Québec, l'ACT est conçue pour s'arrimer avec le crédit d'impôt relatif à la prime au travail du Québec. La Figure 5 montre comment la mesure québécoise de l'ACT diffère de celle de l'Ontario pour un couple avec un enfant. La mesure québécoise est plus importante en montant et le seuil de récupération a été augmenté de 2020 à 2021 à un niveau supérieur à 35 000 \$. Cela réduit les TEMI de 20 000 \$ à 30 000 \$, mais les augmente au-delà de 35 000 \$. Malgré plusieurs autres petits changements aux différentes mesures, les mouvements observés aux Figures 1 et 3 sont en grande partie dus à ces changements.

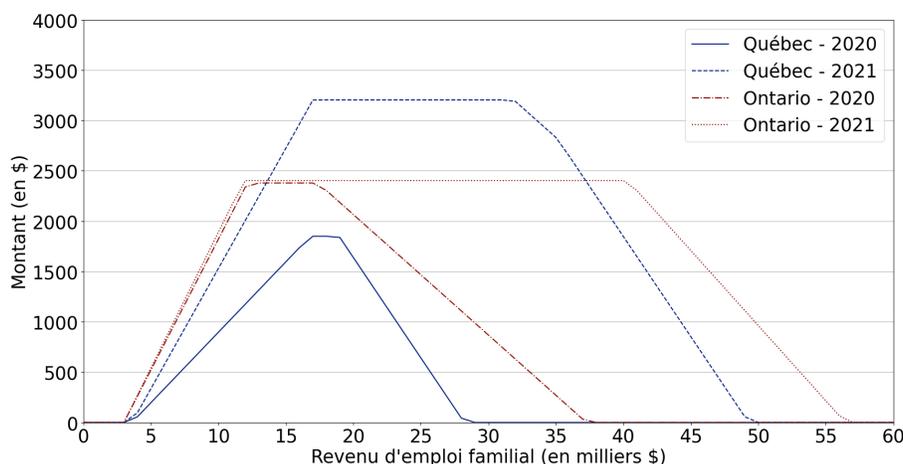


Figure 5. Évolution des montants de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) pour un couple avec enfant, selon la province (Québec et Ontario) et l'année (2020, 2021)

Nous pourrions analyser des dizaines de cas types. Cependant, ceux-ci ne représentent pas exactement l'hétérogénéité des circonstances retrouvées dans la population. Ainsi, nous allons maintenant passer à une analyse distributive en utilisant les microdonnées de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada (2021). Cette base de données contient de l'information fiscale détaillée sur un échantillon de 20 % de la population canadienne. Nous avons accès aux revenus et aux cotisations sociales des personnes présentes dans la DAL, ainsi que ceux de leur conjoint. Nous avons aussi accès à certaines informations sur les ménages (nombre d'enfants, âge des membres du ménage, etc.). Ces informations nous permettent, ensuite, d'établir l'admissibilité des personnes et les montants versés pour les principales mesures (crédits et déductions) du régime fiscal.

Comme mentionné précédemment, nous sommes intéressés par les changements observés dans le régime fiscal de 2017 à 2023. Nous utilisons donc conjointement la DAL et le SRD⁵ pour calculer les TEMI, les TEPI et les revenus disponibles en 2017 et 2023. Puisque les données disponibles les plus récentes pour la DAL s'arrêtent en 2021, nous indexons à l'inflation les valeurs des revenus observés en 2021 et nous appliquons la fiscalité de 2023 pour obtenir nos mesures de TEMI, de TEPI et de revenu disponible dites de 2023. Ensuite, nous conservons dans notre échantillon seulement les Québécoises et les Québécois âgés de 18 à 59 ans, et les personnes ayant rempli une déclaration de revenus en 2017 et en 2021. Nous avons ajouté cette dernière restriction à l'échantillon car nous voulons évaluer les variations de situation individuelle entre les deux années.

⁵ Afin de diminuer l'effet des valeurs extrêmes sur les moyennes, nous conservons seulement les valeurs entre le 1^{er} et le 99^e centiles des distributions des 3 mesures (TEMI, TEPI et revenu disponible).

Tableau 1. Variation moyenne de TEMI, de TEPI et de revenu disponible individuel de 2017 à 2023 selon le type de ménage en 2017

Année	Population	Célibataires	Couples sans enfant	Familles mono.	Familles biparentales
TEMI (en %)					
2023	41,9	40,2	39,9	40,5	45,1
2017	41,9	40,3	37,9	39,9	46,7
Variation	0,0	-0,1	2,0	0,6	-1,6
TEPI (en %)					
2023	39,5	40,7	37,1	39,5	40,2
2017	40,2	43,5	36,6	37,7	40,3
Variation	-0,7	-2,8	0,5	1,8	-0,1
Revenu disponible individuel (en \$)					
2023	49 800	40 900	49 600	50 300	58 300
2017	43 400	33 500	43 800	51 200	51 200
Variation	6 400	7 400	5 800	-900	7 100

Notes : mono. : monoparentales.

Dans l'ensemble de la population, les incitations au travail (TEMI et TEPI) ont peu varié de 2017 à 2023. Dans la population totale, les TEMI moyens n'ont pas varié et les TEPI ont diminué de 0,7 pp. Le revenu disponible moyen a néanmoins connu une croissance appréciable de 14,7 %, passant de 43 400 \$ en 2017 à 49 800 \$ en 2023 (+6 400). Certains types de ménages ont été touchés par plus de variations que d'autres sur la période. Les couples (sans enfant) ont connu la plus forte augmentation moyenne de TEMI (2 pp.) alors que les familles biparentales ont connu la plus forte baisse (1,6 pp.). Les personnes célibataires ont connu une baisse moyenne de 2,8 pp. de leurs TEPI, alors que les personnes monoparentales ont plutôt connu une augmentation de 1,8 pp. La plupart des types de ménage ont vu leur revenu disponible moyen augmenter. Ces augmentations vont de 5 800 \$ à 7 400 \$. La seule exception provient des personnes monoparentales qui ont éprouvé une perte moyenne de 900 \$⁶.

On peut aussi regarder la distribution de ces changements dans la population. La Figure 6 montre les changements observés dans la probabilité cumulée des TEMI, des TEPI et des revenus disponibles (après impôts et transferts sociaux). La probabilité cumulée correspond à la proportion (en %) de personnes avec une valeur inférieure ou égale à un niveau donné de TEMI, de TEPI ou de revenu disponible. Il est également possible d'obtenir la probabilité d'observer un intervalle de valeurs (p. ex. 25 % à 50 %) en calculant la différence entre 2 points de la fonction de répartition. La Figure 6 montre que la médiane (50 % des personnes avec un TEMI inférieur ou égal) est de 42,5 % en 2017 et 2023. De plus, on aperçoit très peu de changement dans la distribution des TEMI. En 2023, il y a une hausse de la probabilité d'observer des TEMI de 50 % à 54 % (pente plus élevée), mais une baisse de celle-ci (pente plus faible) pour les valeurs allant de 55 % à 85 %. Pour les TEPI, on remarque bien une hausse de la probabilité d'observer des valeurs allant de 35 % à 49 %, et une baisse de celle-ci pour les TEPI de 50 % à 55 %. Enfin, on observe la même hausse importante du revenu disponible rapportée au Tableau 1. En fait, la distribution du revenu disponible en 2023 est en dominance stochastique par

⁶ Il est à noter que certaines personnes ont changé de type de ménage de 2017 à 2023. Leurs incitations au travail et leur revenu disponible individuel sont donc susceptibles d'avoir varié pour cette raison. Malgré tout, une majorité de personnes a conservé le même type de ménage. Cette proportion varie de 59,5 % pour les personnes monoparentales à 77,2 % pour les personnes vivant dans une famille biparentale.

rapport à celle de 2017⁷. Cela est dû à deux sources potentielles. D'abord, les revenus de ces personnes sont susceptibles d'avoir augmenté sur la période. Ensuite, la fiscalité peut avoir changé.

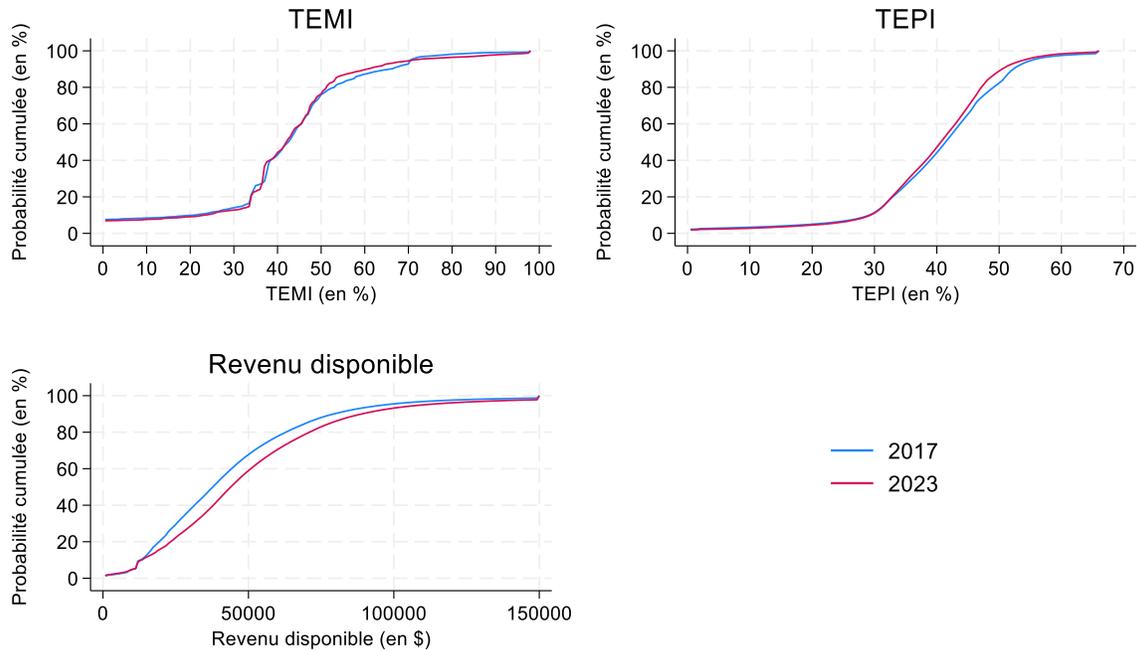


Figure 6. Évolution des fonctions de répartition des TEMI, des TEPI et des revenus disponibles individuels de 2017 à 2023

Pour distinguer ces effets, nous calculons les TEMI, les TEPI et les revenus disponibles à l'aide des revenus bruts de 2017 (indexés en dollars de 2023) et des paramètres du régime fiscal de 2023. La comparaison de ces nouvelles mesures aux mesures calculées précédemment nous permet de décomposer la variation totale observée plus haut en deux effets : un causé par un changement de revenu et l'autre causé par un changement dans la fiscalité.

Le Tableau 2 présente la décomposition en effet revenu et effet fiscalité. On observe d'abord pour les TEMI que l'effet fiscalité est généralement positif (entre 0 et 1 pp.), indiquant que les changements de fiscalité de 2017 à 2023 ont légèrement réduit l'incitation à travailler à la marge intensive. Toutefois, pour la plupart des types de ménages (tous sauf les couples sans enfant), cette variation positive est compensée par une variation négative de l'effet revenu, avec pour résultat un effet total presque nul. La fiscalité a affecté à la baisse le TEPI moyen des célibataires (-1,7 pp.) et des familles biparentales (-0,4 pp.), alors qu'elle a eu un effet positif sur celui des familles monoparentales (0,8 pp.). Le tableau nous montre que les larges hausses de revenu disponible observées plus haut sont presque entièrement dues à des changements de

⁷ Une distribution $F(y)$ domine (premier ordre) une distribution $G(y)$ si pour tout y , $F(y) < G(y)$.

revenus plutôt que de fiscalité, ce qui suggère une hausse du revenu réel des Québécois sur la période⁸.

Tableau 2. Désagrégation des variations moyennes de TEMI, de TEPI et de revenus disponibles individuels selon le type d'effet (fiscalité ou revenu) et le type de ménage

Effet	Population	Célibataires	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Familles biparentales
TEMI (en %)					
Fiscalité	0,6	1,0	1,0	0,9	0,0
Revenu	-0,7	-1,1	1,0	-0,3	-1,6
Total	-0,1	-0,1	2,1	0,6	-1,7
TEPI (en %)					
Fiscalité	-0,6	-1,7	0,1	0,8	-0,4
Revenu	-0,4	-1,1	0,3	1,0	0,3
Total	-1,0	-2,8	0,5	1,8	-0,1
Revenu disponible individuel (en \$)					
Fiscalité	100	200	-200	0	200
Revenu	6 300	7 200	6 000	-900	6 900
Total	6 400	7 400	5 800	-900	7 100

On désagrège ensuite l'effet fiscalité en rapportant la fraction de gagnants et de perdants au sein de chaque type de ménage. Nous qualifions de gagnants les personnes voyant une baisse de leur TEMI (hausse de l'incitation à la marge intensive), une baisse de leur TEPI (hausse de l'incitation à la marge extensive) ou une hausse de leur revenu disponible. Ces résultats sont rapportés à la Figure 7. Nous rapportons également le gain moyen parmi les gagnants et la perte moyenne parmi les perdants. On voit d'abord que la hausse moyenne des TEMI due à la fiscalité s'explique par une hausse importante des TEMI chez une minorité de personnes. En fait, une majorité de personnes est affectée positivement (gagnants) par le changement de leur TEMI dû à la fiscalité de 2017 à 2023. Les baisses moyennes de TEMI varient de 2,3 pp. pour les couples sans enfant à 4,9 pp. pour les célibataires. Toutefois, les hausses chez les perdants sont plus élevées en moyenne, s'étendant de 7,9 pp. pour les familles monoparentales à 9,4 pp. pour les couples sans enfant, bien que les perdants représentent seulement 30 % en moyenne de chaque type de ménage.

On observe une tendance différente pour les TEPI. Tous les types de ménage sauf les familles biparentales ont en majorité connu une hausse de leur TEPI (perdants) due à la fiscalité. Les hausses moyennes sont plutôt faibles, allant de 1 pp. chez les célibataires à 2,2 pp. pour les familles biparentales. Les baisses de TEPI chez les gagnants sont généralement plus élevées, ce qui fait en sorte que les TEPI ont diminué en moyenne chez l'ensemble des célibataires même si les gagnants sont minoritaires. Les célibataires sont les plus grands gagnants (-5,3 pp.), suivis des couples sans enfant (-3 pp.).

⁸ Puisque notre échantillon est restreint aux 18 à 59 ans et que nous conditionnons sur le fait d'avoir rempli une déclaration de revenus en 2017 et en 2021, nous devons aussi considérer le vieillissement de notre échantillon comme cause potentielle de l'augmentation de revenu. Nous observons toutefois une hausse généralisée et d'amplitude similaire des revenus réels des Québécois entre 2017 et 2021 sans conditionner sur l'âge (résultats non rapportés), ce qui nous porte à croire que le vieillissement n'est pas le principal moteur de la hausse que nous rapportons.

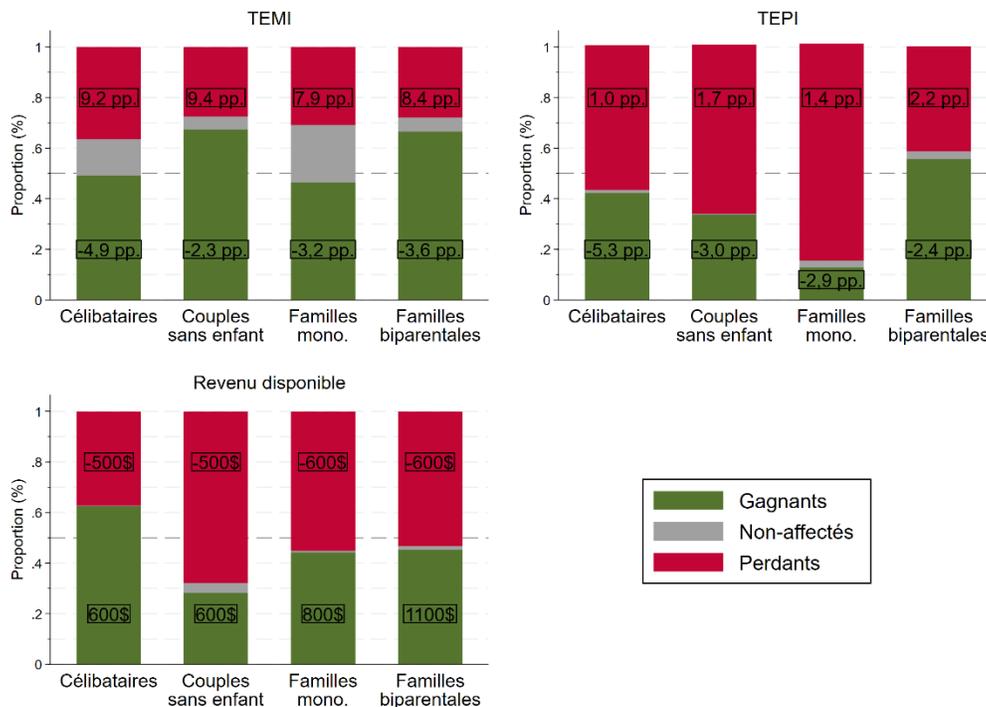


Figure 7. Décomposition de l'effet fiscalité selon le type de ménage :

Notes : mono. : monoparentales. Proportion de gagnants (vert) et de perdants (rouge) au niveau du TEMI, du TEPI et du revenu disponible individuel. Les moyennes des gains chez les gagnants et des pertes chez les perdants sont présentées en encadré sur la figure.

Au niveau du revenu disponible, les célibataires sont majoritairement gagnants (62 % avec gains moyens de 600 \$), alors que les couples sans enfant sont majoritairement perdants (68 % avec pertes moyennes de 500 \$). Pour les familles monoparentales et biparentales, les parts de gagnants (45 %) et de perdants (55 %) sont plus similaires. Les effets fiscalité sur les gagnants de ces deux types de ménages sont plus importants que ceux sur les gagnants des deux autres types de ménage (600 \$ contre 800 \$ et 1 100 \$). En somme, cette figure montre qu'il réside beaucoup d'hétérogénéité de l'effet fiscalité au sein d'un même type de ménage.

Qu'en est-il de la persistance dans le temps des TEMI et des TEPI au niveau individuel ? On pourrait croire que les incitatifs auxquels les personnes font face sont relativement stables, malgré la croissance de leurs revenus dans le temps. La Figure 8 montre les transitions de 2017 à 2023 dans les TEMI et les TEPI observés. On peut voir qu'il existe très peu de persistance dans les deux mesures. Beaucoup de contribuables ayant des TEMI (TEPI) élevés passent ensuite à des TEMI (TEPI) plus faibles et vice-versa, ce qui implique un incitatif à la marge qui varie d'une année à l'autre. On remarque toutefois que les TEMI ont tendance à converger vers des valeurs allant de 35 % à 59 %. C'est pour ces mêmes valeurs qu'on observe la plus grande persistance dans les TEMI. Dans cette zone, la persistance des TEMI varie de 24 % à 41,3 %, alors qu'elle est généralement inférieure à 15 % dans les autres zones. Les deux seules exceptions sont pour les TEMI extrêmes. La persistance est de 52,3 % pour les TEMI de 5 % et moins, alors qu'elle est de 19,2 % pour les TEMI de plus de 95 %. Un phénomène semblable de convergence s'observe pour les TEPI. La zone de convergence est également assez similaire avec des

taux allant de 35 % à 54 %. Dans cette zone, la persistance des TEPI varie de 30 % à 37,5 %, alors qu'elle est généralement inférieure à 15 % dans les autres régions. Pour cette mesure, il n'y a pas d'exception à la tendance générale. La principale différence entre les transitions de TEMI et de TEPI est que la convergence (hors diagonale) est plus forte pour les TEPI que pour les TEMI. La probabilité de se retrouver dans la zone de convergence (35 % à 54 %) est plus élevée de 20 pp. en moyenne pour les TEPI que pour les TEMI.

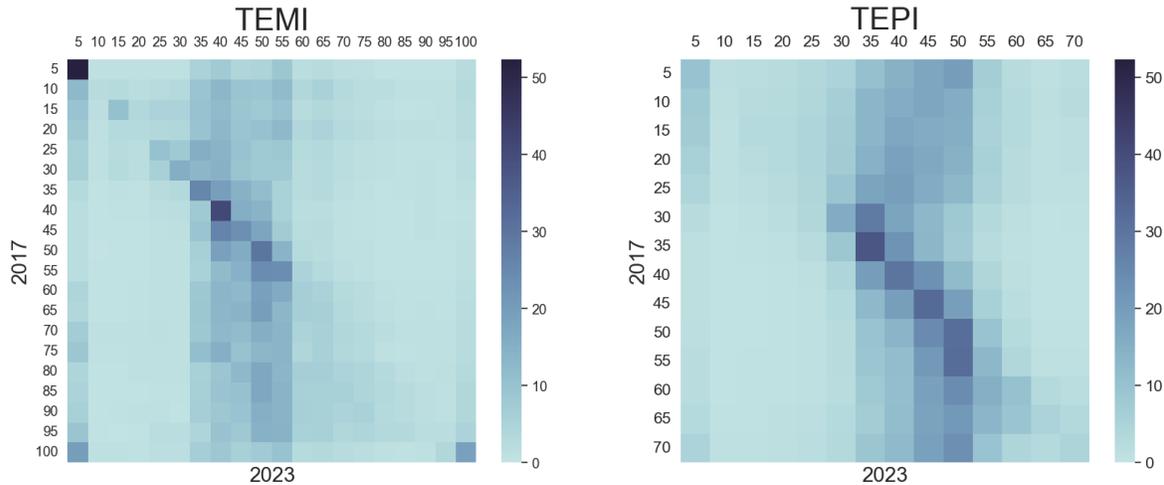


Figure 8. Transitions individuelles des TEMI et TEPI de 2017 à 2023

Ce portrait de l'évolution de l'incitation au travail nous permet de tracer 4 constats importants.

Constats sur la réalité de l'évolution de l'incitation au travail

1. L'incitation au travail, et en particulier à la participation, s'est améliorée pour les revenus faibles mais s'est détériorée pour les revenus modestes. La variante québécoise de l'allocation canadienne pour les travailleurs, qui s'harmonise avec le crédit d'impôt relatif à la prime au travail, est en grande partie responsable de ce changement.
2. Les désincitations au travail sont très élevées au Québec comparativement à l'Ontario, et les variations des TEMI chez les bas revenus sont plus élevées au Québec qu'en Ontario.
3. Les revenus des contribuables au Québec ont substantiellement augmenté sur la période et ce dans toute la distribution, sans pour autant que la fiscalité vienne freiner la hausse du revenu disponible.
4. Les contribuables au Québec font face à des désincitations au travail mesurées par le TEMI et le TEPI qui varient dans le temps, en partie parce que leurs revenus, la fiscalité et leur situation familiale changent. Un groupe important converge vers des TEMI élevés et persistants.

Ces constats nous amènent à réfléchir aux effets potentiels de ces désincitatifs sur le travail au Québec. Si les contribuables sont « élastiques », c'est-à-dire que leur offre de travail répond aux incitatifs fiscaux, les TEMI plus élevés au Québec et leur variation dans le temps devraient avoir un effet sur la participation au marché du travail et sur l'intensité de celle-ci (par exemple les heures travaillées). Cependant, cette question n'en est pas seulement une de préférences pour le loisir et la consommation comme dans le

modèle traditionnel d'offre de travail. La fiscalité est complexe, et le concept du TEMI n'est pas un concept facile à maîtriser, même en classe avec des étudiants spécialisés en économie. Si les contribuables ne sont pas en mesure de comprendre ces concepts, il est possible que leur perception de leur contrainte budgétaire les amène à faire des choix d'offre de travail sous-optimaux. Il est alors possible d'envisager qu'ils répondront peu à des mesures fiscales incitatives, non pas parce qu'ils ne désirent pas travailler davantage, mais parce que leur compréhension de ces mesures est faible.

3. Les perceptions

Après avoir étudié la structure des incitations au travail et la manière dont elles ont évolué dans la population au cours des dernières années, nous nous intéressons maintenant à la manière dont les incitations sont perçues dans cette même population. Les contribuables comprennent-ils les notions de taux marginal, taux moyen et taux effectif marginal d'imposition? Connaissent-ils l'existence des mesures fiscales visant l'incitation au travail? Sont-ils sensibles aux incitations au travail?

3.1 Les données

Pour nous attaquer à ces questions, nous utilisons des données qui proviennent d'une enquête que nous avons spécialement élaborée dans le cadre de ce projet. Cette enquête a été réalisée du 26 au 29 novembre 2024 par la firme SAGO. Cette firme possède une banque de personnes s'étant déclarées volontaires pour remplir des enquêtes en contrepartie d'une rémunération en points du programme de récompense de leur choix. Au total, 2 510 personnes âgées de 18 à 69 ans ont complété le questionnaire. Seules les personnes de ce groupe d'âge ont été sélectionnées afin de conserver seulement des personnes susceptibles de vouloir travailler. Nous discutons plus loin de la représentativité de l'échantillon.

L'enquête est composée de 4 parties. La première partie contient des variables sociodémographiques comme le genre, l'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, le nombre d'enfants. Cette partie comporte également des variables en lien avec le marché du travail et les sources de revenus comme la situation d'emploi, le nombre d'heures travaillées, le nombre de semaines de travail, le revenu de travail et le revenu d'autres sources que le travail. Des questions sur les revenus du conjoint ont également été posées lorsqu'il est présent dans le ménage.

La deuxième partie porte sur la compréhension de la fiscalité. Elle aborde donc des variables sur la compréhension du taux marginal d'imposition, du taux moyen d'imposition et de l'incitation au travail dans le contexte d'un barème d'imposition. Dans cette partie, des questions sont également posées sur la manière de remplir leur déclaration de revenus, les outils consultés pour comprendre la fiscalité, leur autoévaluation de leurs connaissances fiscales, leurs compétences en mathématiques et leur littératie fiscale. Finalement, cette partie de l'enquête se termine par des questions de compréhension de l'incitation au travail dans un contexte où il est nécessaire de comprendre le concept de taux effectif marginal d'imposition.

La troisième partie porte sur les connaissances des principales mesures fiscales touchant l'incitation au travail. Dans un premier temps, on demande au répondant s'il a connaissance d'une mesure fiscale en décrivant l'objectif de celle-ci. Par la suite, on demande au répondant d'identifier le nom de cette mesure, s'il a indiqué avoir connaissance de cette mesure à la question précédente. Ainsi, la connaissance des six mesures suivantes est mesurée dans cette partie de l'enquête : le crédit d'impôt pour

prolongation de carrière, le crédit d'impôt bouclier fiscal, le crédit d'impôt relatif à la prime au travail, l'allocation canadienne pour les travailleurs, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et la déduction pour frais de garde d'enfants. Des questions sont posées sur la connaissance de deux *fausses* mesures fiscales, afin de vérifier si les répondants avaient tendance à déclarer connaître toutes les mesures mêmes si ce n'était pas le cas.

Enfin, la quatrième partie porte sur la sensibilité aux incitatifs financiers. Tout d'abord, des questions sont posées sur la prise en considération de mesures fiscales lors de la prise de décisions à propos du revenu de travail. Par la suite, des questions sur le nombre d'heures de travail désirées sont posées. Finalement, nous posons des questions sur le montant d'argent net dans ses poches qu'un répondant voudrait recevoir pour accepter de travailler 5 heures de plus par semaine, de travailler 20 heures par semaine ou de travailler 40 heures par semaine.

3.2 Les résultats

Nous présentons d'abord des statistiques descriptives des variables socio-économiques de notre échantillon à l'aide de deux tableaux. Le premier (Tableau 3) présente les proportions de répondants selon différentes caractéristiques, alors que le deuxième (Tableau 4) présente la moyenne et l'écart-type selon d'autres caractéristiques (variables continues).

Puisque ce genre d'enquête peut mener à une surreprésentation de certains groupes, nous construisons une pondération basée sur l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population au Québec. Nous avons utilisé l'enquête d'août 2024. Nous avons calculé la pondération en utilisant l'âge (groupes de 5 ans), le sexe et le niveau de scolarité.

Tout d'abord, notre échantillon (non pondéré) est composé d'hommes et de femmes à parts égales. Les personnes en couple représentent près de 60 % de l'échantillon, et le tiers ont au moins un enfant (de moins de 18 ans). Notre échantillon est composé à 47,2 % de personnes avec un niveau de scolarité universitaire. Cette proportion est plus élevée que dans la population en général (36,0 %). La pondération, qui est appliquée dans les tableaux subséquents, affecte principalement le niveau de scolarité et très peu les autres caractéristiques socio-économiques. Enfin, notre échantillon est principalement composé de travailleurs (69 %). Il comprend aussi 16,5 % de retraités et 6,1 % d'étudiants.

En ce qui concerne les variables socio-économiques continues (Tableau 4), l'âge moyen est de 44 ans dans notre échantillon, une fois pondéré. Cela explique la forte proportion de travailleurs. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est de 27,1 heures. Le salaire horaire moyen dans l'échantillon est quant à lui de 51,60 \$ avec un écart-type de 62,2. Ensuite, les revenus moyens hors travail sont de 17 600 \$ chez les non-retraités et de 32 800 \$ chez les retraités. Finalement, le nombre moyen de bonnes réponses en compétence mathématique est de 1,1 (sur un maximum de 3)⁹. Cela indique que les

⁹ Nous avons posé trois questions standardisées :

- « Un bâton de baseball et une balle coûtent 1,10 \$ au total. Le bâton de baseball coûte 1,00 \$ de plus que la balle. Combien coûte la balle ? »
- « Si 5 machines prennent 5 minutes pour fabriquer 5 objets, combien de minutes faudrait-il à 100 machines pour fabriquer 100 objets ? »
- « Supposons que vous placiez 100 \$ dans un compte d'épargne et que le taux d'intérêt soit de 2 % par année. Selon vous, à combien s'élèverait le montant dans votre compte au bout de 5 ans si vous laissez l'argent fructifier ? » (choix de réponse : a) plus de 102 \$, b) exactement 102 \$ et c) moins de 102 \$)

répondants ont un niveau de compétence relativement faible en mathématiques, puisqu'ils ont eu en moyenne une seule bonne réponse sur 3.

Tableau 3. Proportions (en %) de répondants selon la caractéristique socio-économique

Variabes	Proportion (en %)
Genre	
Homme	50,2
Femme	49,8
Couple	
Oui	57,4
Non	42,6
Présence d'enfant(s)	
Enfant(s) de moins de 18 ans	33,0
Enfant(s) de moins de 5 ans	12,9
Niveau de scolarité	
Secondaire ou moins	20,5
Postsecondaire	32,2
Universitaire	47,2
Statut d'emploi	
Employé salarié	60,3
Travailleur autonome	8,7
Retraité	16,5
Étudiant	6,1
En recherche d'emploi	3,3
Sans travail – autres raisons	5,1

Note : Statistiques non pondérées.

Tableau 4. Moyenne et écart-type selon la caractéristique socio-économique

Variabes	Moyenne	É.-T.
Âge	44,0	14,9
Heures travaillées (par semaine)	27,1	17,3
Salaire horaire (en \$)	51,6	62,2
Autres revenus (en milliers de \$)		
Non-retraité	17,6	33,7
Retraité	32,8	30,3
Compétences mathématique	1,1	0,9

Note : É.T. : Écart-type. Statistiques pondérées.

3.2.1 Connaissances fiscales

Le premier tableau de la section (Tableau 5) porte sur la manière de remplir sa déclaration de revenus (l'encadré 1 présente la question). Près de la moitié (44,8 %) des personnes font faire leur déclaration de revenus par un professionnel et un peu plus du tiers (36,8 %) la remplissent eux-mêmes. Les 60 à 69 ans ont plus tendance à remplir leur déclaration de revenus eux-mêmes, alors que ce sont les 35 à 59 ans qui font le plus appel à un professionnel. De plus, les 18 à 34 ans représentent le groupe d'âge qui fait le plus remplir sa déclaration par un proche. Cette proportion est de 15,9 % chez les 18 à 34 ans, alors qu'elle est de 9,4 % dans la population en général.

Encadré 1 : Manière de remplir sa déclaration de revenus

De quelle manière avez-vous rempli votre déclaration de revenus (aussi appelée déclaration d'impôts) pour l'année 2023 ?

1. Je l'ai remplie par moi-même en version papier
2. Je l'ai remplie par moi-même à l'aide d'un logiciel
3. Mon conjoint ou ma conjointe l'a remplie par soi-même en version papier
4. Mon conjoint ou ma conjointe l'a remplie par soi-même à l'aide d'un logiciel
5. C'est un proche ou un ami autre que mon conjoint ou ma conjointe qui l'a remplie pour moi
6. Je l'ai fait remplir par un professionnel
7. Je n'ai pas fait de déclaration
8. Aucune de ces réponses
9. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Tableau 5. Répartition (en %) des manières de remplir sa déclaration de revenus selon le groupe d'âge

Manière de remplir déclaration de revenus	Groupe d'âge			
	18-34	35-59	60-69	Total
Soi-même	34,9	36,3	40,4	36,8
En version papier	12,7	9,4	8,6	10,0
Avec un logiciel	22,1	26,9	31,7	26,9
Conjoint				
En version papier	3,4	1,4	0,4	1,6
Avec un logiciel	1,4	4,4	7,1	4,3
Proche	15,9	7,3	8,7	9,4
Un professionnel	38,5	47,6	43,1	44,8
Pas fait de déclaration	3,8	1,9	0,1	1,9
Aucune de ces réponses	2,0	1,1	0,4	1,1

Note : Différence statistiquement significative (5 %) avec les autres groupes d'âge lorsqu'en gras.

Le Tableau 6 présente, pour sa part, la proportion de personnes ayant consulté différents outils web d'aide à la compréhension de la fiscalité (encadré 2 pour la question). De manière générale, la consultation d'outils web est plus fréquente chez les 18 à 34 ans (74,6 %) et elle diminue avec l'âge (38,9 % chez les 60 à 69 ans). Les pages web de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont les deux outils les plus populaires, avec un taux de consultation de 38,1 % et 36,1 % respectivement. Le calculateur de revenu disponible du ministère des Finances du Québec est peu utilisé avec seulement 13,7 % rapportant l'avoir consulté.

Encadré 2 : Consultation d'outil web d'aide à la compréhension de la fiscalité

Avez-vous déjà consulté un ou plusieurs des outils suivants pour vous aider à comprendre l'impôt et les transferts sociaux du régime fiscal québécois et canadien ?

1. Calculateur de revenu disponible du ministère des Finances du Québec
2. Pages web de Revenu Québec
3. Pages web de l'Agence du revenu du Canada
4. Calculateur d'impôts et de transferts sociaux d'une institution financière
5. Un autre outil en ligne de calcul d'impôts et de transferts sociaux
6. D'autres pages web que celles de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada
7. Je n'ai jamais utilisé d'outils ou consulté de pages web de ce genre
8. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Tableau 6. Proportion de personnes (en %) ayant consulté différents outils web d'aide à la compréhension de la fiscalité

Outils	Groupe d'âge			
	18-34	35-59	60-69	Total
Calculateur de rev. disp. MFQ	20,0	14,5	4,8	13,7
Calculateur institution financière	17,1	12,2	2,2	11,2
Autres calculateurs	14,0	8,3	4,7	8,8
Pages web de Revenu Québec	44,3	40,0	29,0	38,7
Pages web de l'ARC	35,5	38,7	29,2	36,1
Autres pages web	10,3	9,0	5,6	8,6
N'a jamais utilisé d'outil	25,4	43,1	61,1	42,9

Note : Différence statistiquement significative (5 %) avec les autres groupes d'âge lorsqu'en gras. MFQ : ministère des Finances du Québec; ARC : Agence du revenu du Canada.

Le Tableau 7 présente la répartition des niveaux de connaissances fiscales autoévaluées selon le groupe d'âge (encadré 3 pour la question). On remarque, tout d'abord, que près de la moitié (44,7 %) des personnes pensent avoir des connaissances modérées en fiscalité et qu'environ 15 % disent avoir des connaissances élevées ou très élevées. La répartition des niveaux de connaissances fiscales varie peu selon le groupe d'âge¹⁰. La seule tendance notable est que la dispersion du niveau de connaissances diminue avec l'âge, en se concentrant autour d'un niveau de connaissances modéré (42,6 % chez les 18-34 ans contre 49,5 % chez les 60-69 ans).

Encadré 3 : Autoévaluation des connaissances fiscales

Comment évaluez-vous vos connaissances du régime d'imposition et de transferts sociaux des gouvernements du Québec et du Canada ?

1. Très faibles
2. Faibles
3. Modérées
4. Élevées
5. Très élevées
6. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

¹⁰ Lorsque nous désagrégeons la répartition des connaissances fiscales autoévaluées selon le revenu familial, plutôt que l'âge, nous observons que celles-ci augmentent selon le revenu. Ainsi, les personnes les plus susceptibles d'être affectées par les mesures fiscales (les personnes à faible revenu) sont celles qui ont les moins bonnes connaissances fiscales.

Tableau 7. Répartition (en %) des niveaux de connaissances fiscales autoévaluées selon le groupe d'âge

Niveau de connaissance	Groupe d'âge			
	18-34	35-59	60-69	Total
Très faibles	14,2	14,2	13,0	14,0
Faibles	27,3	25,8	25,4	26,0
Modérées	42,6	43,8	49,5	44,7
Élevées	11,7	11,9	9,2	11,3
Très élevées	4,1	4,2	2,9	3,9

Note : Différence statistiquement significative (5 %) avec les autres groupes d'âge lorsqu'en gras.

Le Tableau 8 présente, quant à lui, la répartition des réponses aux trois questions de littératie fiscale (voir l'encadré 4). Pour chacune de ces questions, on demandait au répondant de dire si l'affirmation était vraie ou fausse. La bonne réponse pour toutes les questions de littératie fiscale est « faux ». Le tableau montre que la notion de déduction est la mieux comprise des trois notions fiscales évaluées, avec un taux de bonne réponse de 42,8 %. La deuxième notion la mieux comprise est celle du crédit d'impôt remboursable avec 36,7 % de bonnes réponses, et la notion la moins bien comprise est celle du crédit d'impôt (en général) avec un taux de bonnes réponses de seulement 24,8 %. En général, les jeunes (18 à 34 ans) comprennent moins bien les notions de déduction et de crédit d'impôt remboursable, alors qu'ils comprennent mieux la notion de crédit d'impôt que les personnes plus âgées (35 ans et plus). Au final, la littératie concernant les mesures fiscales est assez faible, puisque la moyenne de bonnes réponses est de 1,1 sur 3. Pour la suite de l'étude, la littératie fiscale correspond au nombre de bonnes réponses obtenues chez les répondants pour ce sujet¹¹.

Encadré 4 : Test de littératie fiscale

Un crédit d'impôt est un montant qui vient réduire le revenu imposable avant d'appliquer le barème d'imposition.

1. Vrai
2. Faux
3. Je ne sais pas

Une déduction de 1 000 \$ réduit l'impôt à payer d'un même montant, peu importe le revenu imposable d'un contribuable.

1. Vrai
2. Faux
3. Je ne sais pas

Un contribuable n'ayant pas d'impôt à payer ne peut pas bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable.

1. Vrai
2. Faux
3. Je ne sais pas

¹¹ Il n'existe pas de test standardisé de littératie fiscale couvrant plusieurs dimensions de la fiscalité. Nous avons choisi 3 questions qui portent spécifiquement sur des connaissances de base pour comprendre l'effet des mesures fiscales sur l'impôt à payer. Ces connaissances de base sont les plus susceptibles d'influencer la compréhension de l'incitation au travail. Nous avons aussi posé des questions sur la compréhension du barème d'imposition qui peuvent aussi être considérées comme des mesures de littératie fiscales. L'analyse des réponses se fait plus bas.

Tableau 8. Répartition (en %) des réponses selon la question de littératie fiscale

Groupe d'âge	Un crédit d'impôt réduit le revenu imposable			Une déduction d'impôt réduit l'impôt à payer d'un même montant pour tout le monde			Un crédit d'impôt remboursable ne peut bénéficier à quelqu'un qui ne paie pas d'impôt		
	Vrai	Faux	NSP	Vrai	Faux	NSP	Vrai	Faux	NSP
18-34 ans	42,6	28,2	29,2	30,3	36,9	32,8	40,5	30,4	29,0
35-59 ans	56,5	25,4	18,0	33,9	42,1	24,0	38,5	38,6	22,9
60-69 ans	70,0	19,6	10,4	32,2	50,9	16,9	43,5	37,7	18,8
Total	56,3	24,8	18,9	32,8	42,8	24,4	40,0	36,7	23,4

Note : Les proportions de bonnes réponses sont en gras.

Le Tableau 9 présente la proportion de personnes connaissant les principales mesures du régime fiscal. L'encadré 5 présente avec un exemple la structure des questions qui ont été utilisées pour produire les statistiques de ce tableau. Tout d'abord, nous demandons à une personne si elle a connaissance d'une mesure avec un objectif donné. Dans l'affirmative, nous lui demandons par la suite d'identifier le nom de cette mesure.

En somme, le Tableau 9 montre qu'une minorité de personnes disent connaître les principales mesures fiscales du gouvernement du Québec ou du Canada, à l'exception du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants¹². Cette mesure fiscale est connue par 52,1 % de la population. Malgré tout, seulement 19,8 % des personnes disant connaître cette mesure fiscale sont capables d'identifier correctement le nom de celle-ci. Cela ramène la proportion de personnes connaissant le nom de cette mesure à 10,3 % dans la population (de parents avec au moins un enfant de moins de 5 ans). La mesure fiscale bénéficiant du plus haut taux de connaissance du nom est le crédit d'impôt pour prolongation de carrière avec une valeur de 22,6 %. Ce taux varie de 9,1 % à 15,2 % pour les autres mesures, la mesure la moins connue étant le crédit d'impôt bouclier fiscal.

Encadré 5 : Connaissance des mesures fiscales (exemple du crédit d'impôt pour prolongation de carrière)

Avez-vous connaissance d'une mesure fiscale du gouvernement du Québec qui a pour objectif d'augmenter la participation au marché du travail des personnes ayant plus d'un certain âge ?

1. Oui
2. Non

Si oui, connaissez-vous le nom de cette mesure (crédit, déduction, prestation, etc.) ?

1. Oui
2. Non

Si oui, quel est son nom ?

1. Déduction pour maintien en emploi
2. Crédit d'impôt pour prolongation de carrière
3. Prestation pour travailleurs âgés
4. Montant en raison de l'âge

Tableau 9. Proportion (en %) de personnes connaissant les principales mesures du régime fiscal

Mesure fiscale		Connaissance du nom
----------------	--	---------------------

¹² Lorsque nous restreignons notre échantillon à des personnes avec un revenu familial faible (inférieur à 60 000 \$), les taux de connaissance des mesures diminuent faiblement.

	Connaissance de la mesure		Répondants qui connaissent la mesure		Ensemble des répondants	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gouvernement du Québec						
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière (parmi 60 ans et +)	47,3	52,7	22,6	77,4	10,7	89,3
Crédit d'impôt bouclier fiscal	19,0	81,0	9,1	90,9	1,7	98,3
Crédit d'impôt relatif à la prime au travail	29,6	70,4	13,0	87	3,8	96,2
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (parmi les parents avec des enfants de moins de 5 ans)	52,1	47,9	19,8	80,2	10,3	89,7
Gouvernement du Canada						
Allocation canadienne pour les travailleurs	30,1	69,9	15,2	84,8	4,6	95,4
Déduction pour frais de garde d'enfants (parmi les parents avec des enfants de moins de 5 ans)	47,4	52,6	9,2	90,8	4,4	95,6
Fausse mesures						
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière (parmi 60 ans et +)	35,1	64,9	-	-	-	-
Crédit d'impôt pour les femmes (Québec)	15,9	84,1	-	-	-	-

Enfin, nous avons également posé des questions sur la connaissance de *fausses* mesures fiscales pour voir si les personnes disent connaître des mesures seulement pour plaire¹³. La proportion de personnes disant connaître les deux fausses mesures fiscales est de 35,1 % et 15,9 %. Le taux de connaissance moyen des fausses mesures est inférieur de 12 pp. à celui des vraies mesures fiscales, mais il reste substantiel (25,5 % contre 37,6 %). Ce résultat laisse croire que pour mesurer la connaissance réelle des mesures, il est préférable de se fier au taux de connaissance des *noms* des mesures fiscales plutôt qu'au taux « brut » de connaissance des mesures.

Somme toute, l'indicateur le plus adéquat pour mesurer la connaissance des mesures fiscales semble être le taux de connaissance des noms des mesures fiscales présentées au répondant. Ce taux correspond au nombre de mesures fiscales où le répondant a correctement identifié le nom d'une mesure, divisé par le nombre de mesures qui lui ont été présentées. Par exemple, le crédit d'impôt pour prolongation de carrière a seulement été présenté aux répondants de 50 ans et plus, et les mesures liées aux frais de garde ont seulement été présentées aux parents avec des enfants de moins de 5 ans. Ainsi, la valeur moyenne du taux de connaissance des noms des mesures fiscales est de 3,9 % pour l'ensemble des répondants. Cette valeur est très faible, puisque 89,4 % des personnes ont été incapables d'identifier correctement le nom d'une seule mesure fiscale. Parmi les répondants ayant identifié correctement le nom d'au moins une mesure, le taux moyen est de 37 %. C'est cet indicateur qui est utilisé dans le reste de l'analyse pour mesurer le niveau de connaissance des mesures fiscales.

¹³ Seulement 2,4 % des répondants ont dit connaître toutes les mesures qui leur ont été présentées.

3.2.2 Considération des mesures fiscales

Après avoir mesuré les connaissances fiscales, l'étape suivante est de vérifier si les personnes mettent en application ces connaissances et si les mesures fiscales sont intégrées dans les décisions concernant les revenus de travail. Nous avons ainsi posé quelques questions visant à mesurer ces aspects (voir l'encadré 6).

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes considérant les mesures fiscales lors de la prise de décisions concernant les revenus de travail selon le groupe d'âge. Tout d'abord, le tableau présente la répartition des personnes selon 3 grandes catégories : les personnes disant ne pas considérer la fiscalité, celles disant considérer seulement l'impôt et celles disant considérer les mesures fiscales. Ainsi, un peu plus de la moitié des personnes (54,2 %) disent ne pas considérer la fiscalité lors de la prise de décisions concernant les revenus de travail. Cette proportion augmente avec l'âge, passant de 41,3 % chez les 18 à 34 ans à 64,3 % chez les 60 à 69 ans. Environ 30 % des personnes affirment tenir compte des mesures fiscales et 20 % de l'impôt seulement.

Encadré 6 : Considération des mesures fiscales

Lorsque vous prenez vos décisions concernant vos revenus de travail (choix de travailler ou non; nombre d'heures travaillées; rémunération acceptée), considérez-vous certaines mesures fiscales (crédits, déductions, allocations) ?

1. Oui
2. Non, je tiens seulement compte de l'impôt pour ces décisions
3. Non, je ne tiens pas compte de la fiscalité pour ces décisions
4. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Si oui, quelles mesures fiscales avez-vous considérées pour prendre ces décisions ? Vous pouvez sélectionner plus d'une mesure fiscale.

1. Crédit d'impôt pour prolongation de carrière
2. Crédit d'impôt bouclier fiscal
3. Crédit d'impôt relatif à la prime au travail
4. Allocation canadienne pour les travailleurs
5. Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants
6. Déduction pour frais de garde d'enfants
7. Allocation famille
8. Allocation canadienne pour enfants
9. Prestations d'aide sociale
10. Supplément de revenu garanti
11. D'autres mesures fiscales

Table 10. Proportion (en %) de personnes considérant les mesures fiscales lors de la prise de décisions concernant les revenus de travail selon le groupe d'âge

Mesures fiscales	Proportion (%)			
	18-34 ans	35-59 ans	60-69 ans	Total
Ne considère pas la fiscalité†	41,3	55,5	64,3	54,2
Considère l'impôt seulement	23,3	16,3	16,2	17,8
Considère des mesures fiscales	35,4	28,2	19,5	28,0
Gouvernement du Québec				
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière	-	-	9,1	-
Crédit d'impôt bouclier fiscal	9,1	6,1	2,1	5,9
Crédit d'impôt relatif à la prime au travail	9,8	8,8	4,9	8,2
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	22,2	40,8	-	35,7
Allocation famille	18,8	16,7	-	17,0
Prestations d'aide sociale	6,7	4,4	0,8	4,2

Gouvernement du Canada				
Allocation canadienne pour les travailleurs	11,2	9,8	3,9	8,9
Déduction pour frais de garde d'enfants	24,6	35,3	-	32,3
Allocation canadienne pour enfants	7,5	15,8		13,7
Supplément de revenu garanti	-	-	5,9	-
Autres				
D'autres mesures	3,9	4,6	4,1	4,4
Ne sait pas quelle mesure	4,9	3,2	3,3	3,6

Note : †Les répondants ayant répondu « Ne sait pas ou préfère ne pas répondre » sont inclus dans cette catégorie.

Concernant les mesures fiscales du gouvernement du Québec, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants est la mesure la plus considérée (35,7 %). La deuxième mesure la plus considérée est l'Allocation famille avec une proportion de 17 % (chez les parents). Les autres mesures du gouvernement du Québec sont considérées à moins de 10 %¹⁴. Une tendance relativement similaire peut être observée avec les mesures fiscales du gouvernement du Canada : 32,3 % des parents considèrent la déduction pour frais de garde d'enfants et 13,7 % de ceux-ci considèrent l'allocation canadienne pour enfants. Les autres mesures fiscales du gouvernement du Canada sont également considérées à moins de 10 % dans la population cible. En somme, les mesures fiscales liées aux enfants sont les mesures les plus suivies par la population cible (parents).

3.2.3 Compréhension du régime fiscal et de l'incitation au travail

Nous passons maintenant à la compréhension du régime fiscal en présentant les résultats des questions que nous avons posées au sujet du taux marginal d'imposition, du taux moyen d'imposition, et de l'incitation au travail dans le contexte d'un barème d'imposition.

Le Tableau 11 présente la proportion de répondants ayant eu 0, 1 ou 2 bonnes réponses par sujet. Tout d'abord, la compréhension du taux marginal et du taux moyen d'imposition est assez faible, puisqu'une majorité de répondants n'ont eu aucune bonne réponse à ces questions. Seulement 13,2 % des répondants ont eu deux bonnes réponses sur le taux marginal d'imposition (questions 1 et 2 de l'encadré 7). Cette proportion est de 14,3 % pour le taux moyen d'imposition (questions 3 et 4 de l'encadré 7). L'incitation au travail est mieux comprise que les notions de fiscalité, puisque près de la moitié (46 %) des répondants ont eu 2 bonnes réponses sur ce sujet (questions 5 et 6 de l'encadré 7). Malgré tout, la compréhension des différentes notions testées reste faible, puisqu'une minorité de répondants est en mesure d'obtenir 2 bonnes réponses.

Tableau 11. Proportion (en %) de répondants selon le nombre de bonnes réponses par sujet (taux marginal d'imposition, taux d'imposition moyen, incitation au travail)

Nombre de bonnes réponses	Fiscalité		Incitation au travail
	Taux marginal d'imposition	Taux moyen d'imposition	
0	55,4	54,8	30,3
1	31,5	30,9	23,7
2	13,2	14,3	46,0

¹⁴ Lorsque nous restreignons notre échantillon à des personnes avec un revenu familial faible (inférieur à 60 000 \$), les taux de considération des mesures diminuent faiblement.

Encadré 7 : Questions de compréhension de la fiscalité et de l'incitation au travail

Voici le barème d'imposition du Québec applicable selon la tranche de revenu imposable pour un contribuable en 2024 :

Tranche de revenu imposable	Taux d'imposition
Moins de 51 781 \$	14 %
51 781 \$ à 103 545 \$	19 %
103 546 \$ à 125 999 \$	24 %
126 000 \$ ou plus	25,75 %

Question 1 (sujet : taux marginal)

Selon vous, l'affirmation suivante est-elle vraie ou fausse ?

Un contribuable ayant un revenu imposable de 150 000 \$ paie 25,75 % d'impôt au Québec (soit un montant total de 38 625 \$).

1. Vrai
2. Faux (**bonne réponse**)

Question 2 (sujet : taux marginal)

Veuillez répondre à la question suivante en vous référant toujours aux taux d'imposition applicables pour 2024.

Si un contribuable ayant initialement un revenu imposable de 105 000 \$ reçoit un bonus de 1 000 \$, quel montant ce dernier paiera-t-il en impôt du Québec sur ce bonus ? (**bonne réponse : 240 \$**)

Question 3 (sujet : taux moyen)

Selon vous, l'affirmation suivante est-elle vraie ou fausse ?

Le montant d'impôt payé au Québec par un contribuable ayant un revenu imposable de 75 000 \$ serait affecté par l'augmentation du seuil supérieur de la 1^{re} tranche de revenu imposable (ex. : augmentation de 51 781 \$ à 60 000 \$).

1. Vrai (**bonne réponse**)
2. Faux

Voici maintenant deux barèmes d'imposition fictifs (A et B) :

Tranche de revenu imposable	Taux d'imposition	
	Barème A	Barème B
Moins de 50 000 \$	15 %	10 %
50 000 \$ à 99 999 \$	20 %	15 %
100 000 \$ à 124 999 \$	25 %	30 %
125 000 \$ ou plus	30 %	35 %

Question 4 (sujet : taux moyen)

Un contribuable a un revenu imposable de 101 000 \$. Quel barème d'imposition lui permet de payer le moins d'impôt ?

1. Barème A
2. Barème B (**bonne réponse**)
3. Les barèmes A et B sont égaux

Question 5 (incitation au travail)

Indiquez sous quel barème d'imposition (A ou B) il est le plus avantageux financièrement pour un contribuable d'augmenter son revenu de travail de 5 000 \$, si celui-ci a initialement un revenu imposable de 110 000 \$.

1. Barème A (**bonne réponse**)
2. Barème B
3. Les barèmes A et B sont égaux

Question 6 (sujet : incitation au travail)

Indiquez sous quel barème d'imposition (A ou B) il est le plus avantageux financièrement pour un contribuable d'augmenter son revenu de travail de 5 000 \$, si celui-ci a initialement un revenu imposable de 75 000 \$.

1. Barème A
2. Barème B (**bonne réponse**)
3. Les barèmes A et B sont égaux

Par la suite, nous avons régressé le nombre de bonnes réponses sur différentes caractéristiques, afin d'identifier quels types de répondants sont plus susceptibles de comprendre les notions de fiscalité et d'incitation au travail. Les résultats des régressions sont présentés dans le Tableau 12. Tout d'abord, les 18 à 34 ans comprennent moins bien la notion de taux marginal que les personnes plus âgées (35 à 69 ans), mais ce n'est pas le cas pour le taux moyen d'imposition. De plus, les femmes et les personnes avec un plus grand nombre d'enfants comprennent moins bien les deux notions de fiscalité (taux marginal et moyen d'imposition), alors que les personnes avec un niveau de scolarité universitaire les comprennent mieux. Dans l'ensemble, les effets des variables sociodémographiques sont d'ampleurs comparables, lorsqu'ils sont significatifs. Les variables économiques (statut d'emploi, salaire horaire et revenus hors travail) n'ont, quant à elles, pas d'effet significatif sur la compréhension du taux marginal et du taux moyen d'imposition. Ainsi, la faible compréhension de ces enjeux semble se retrouver dans pratiquement toutes les strates de la population.

Pour leur part, les différentes mesures de connaissance du régime fiscal ont généralement un effet positif significatif sur la compréhension du taux marginal et du taux moyen d'imposition, qu'elle soit autoévaluée ou mesurée objectivement (niveau de littératie fiscale et de connaissance des mesures fiscales). Pour le taux moyen d'imposition, c'est le niveau de connaissance des mesures fiscales qui a l'effet positif le plus important, alors que c'est plutôt le niveau de littératie fiscale pour le taux marginal. Les compétences en mathématiques ont également un effet positif et significatif sur la compréhension du taux marginal et du taux moyen d'imposition. Pour le taux marginal, elles représentent même la variable ayant l'effet le plus important sur la compréhension de ce dernier. Finalement, le fait de faire soi-même sa déclaration de revenus, en version papier ou à l'aide d'un logiciel, entraîne une meilleure compréhension du taux marginal et du taux moyen d'imposition, même en contrôlant pour les connaissances du régime fiscal.

Comme pour les proportions de bonnes réponses, le portrait de la situation diffère avec les régressions entre la compréhension des notions de fiscalité (taux marginal et moyen d'imposition) et celle de l'incitation au travail. En effet, le niveau de scolarité a un impact plus important sur la compréhension de l'incitation au travail, et les femmes ne sont pas désavantagées dans ce sujet. De plus, les 60 à 69 ans représentent le groupe d'âge avec la meilleure compréhension de l'incitation au travail. Pour ce sujet, le niveau de connaissance autoévalué et le fait de remplir soi-même sa déclaration de revenus n'ont pas d'importance. Le niveau de connaissance des mesures fiscales, les compétences en mathématiques et la littératie fiscale restent, malgré tout, des facteurs majeurs de la compréhension de l'incitation au travail.

Dans la régression qui concerne l'incitation au travail, deux nouvelles variables ont été ajoutées, soit le niveau de compréhension (nombre de bonnes réponses) du taux marginal et du taux moyen d'imposition. Sans surprise, une meilleure compréhension du taux marginal entraîne une meilleure compréhension de l'incitation au travail. Plus étonnant, le niveau de compréhension du taux moyen d'imposition affecte négativement la compréhension de l'incitation au travail. Ce résultat indique que les personnes avec un meilleur niveau de compréhension du taux moyen d'imposition, qui n'est pas accompagné d'un meilleur niveau de connaissances de la fiscalité, de compétences en mathématiques ou de compréhension du taux marginal comprennent moins bien l'incitation au travail. En d'autres mots, les personnes qui ont eu un bon score de compréhension du taux moyen d'imposition par hasard comprennent moins bien l'incitation au travail. Enfin, il est à noter que l'inclusion de ces deux variables supplémentaires n'influence pas les constats obtenus pour les autres variables.

Tableau 12. Paramètres de régression des indicateurs de compréhension du régime fiscal (taux marginal d'imposition, taux moyen d'imposition et incitation au travail)

	Nombre de bonnes réponses		
	Taux marginal d'imposition	Taux moyen d'imposition	Incitation au travail
Groupe d'âge (ref. : 18-34 ans)			
35-59 ans	0,155 **	-0,012	0,073
60-69 ans	0,151 **	-0,084	0,225 **
Femme	-0,084 **	-0,096 **	-0,037
Couple	-0,003	0,030	-0,022
Niveau de scolarité (ref. : Secondaire ou moins)			
Postsec.	0,009	0,022	0,125 **
Universitaire	0,119 **	0,128 **	0,207 **
Nombre d'enfant(s)			
Total	-0,039 *	0,017	-0,022
Moins de 5 ans	0,022	-0,110 **	-0,133 **
Statut d'emploi (ref. : travailleurs)			
Retraité	0,048	-0,313	-0,080
Étudiant	-0,044	-0,078	-0,151
En recherche d'emploi	-0,016	-0,051	-0,101
Ne trav. pas - autre raison	0,011	0,042	-0,147
Ln(salaire horaire)	0,015	0,014	-0,021
Ln(autres revenus)			
Ensemble des répondants	-0,005	0,006	-0,001
Chez les retraités	0,014	0,042	-0,005
Auto-éval. connais. fiscale	0,056 **	0,055 **	-0,000
Connais. mesures fiscales	0,078	0,387 **	0,321 **
Littératie fiscale	0,150 **	0,093 **	0,085 **
Compétences mathématiques	0,263 **	0,102 **	0,151 **
Déclaration rev. soi-même	0,063 *	0,164 **	0,021
Compréhension fiscalité			
Taux marginal d'imposition			0,158 **
Taux moyen d'imposition			-0,108 **
Constante	-0,161 *	0,124	0,931 **
Nombre d'observations	2510	2510	2510

Notes : ** p<0,01, * p<0,05; connais : connaissance; éval. : évaluation; ref. : référence; rev. : revenu; postsec. : postsecondaire; trav. : travaille. Des paramètres séparés ont été estimés lorsqu'une valeur était manquante pour l'une des variables explicatives des régressions, mais ceux-ci ne sont pas présentés pour alléger la présentation.

Encadré 8 Questions sur le taux effectif marginal d'imposition

Voici la première paire de régimes d'imposition simplifiés (A et B), utilisée pour la question qui suit.

Tranche de revenu imposable	Régime A		Régime B	
	Barème d'imposition	Crédit d'impôt	Barème d'impôt	Crédit d'impôt
Moins de 10 000 \$	5 %	0 \$	5 %	0 \$
10 000 \$ à 50 000 \$	10 %	1 000 \$	15 %	0 \$
50 001 \$ à 69 999 \$	10 %	Réduction de 5 %	15 %	0 \$
70 000 \$ à 124 999 \$	15 %	0 \$	20 %	0 \$
125 000 \$ ou plus	20 %	0 \$	25 %	0 \$

Question 7

Indiquez sous quel régime il est le plus avantageux financièrement pour un contribuable d'augmenter son revenu de travail de 5 000 \$, si celui-ci a initialement un revenu imposable de 50 000 \$.

1. Régime A
2. Régime B
3. Les régimes A et B sont égaux (**bonne réponse**)

Traitement 1 (taux de réduction du crédit à 10 %)

Voici la deuxième paire de régimes d'imposition simplifiés (A et B), utilisée pour la question qui suit.

Tranche de revenu imposable	Régime A		Régime B	
	Barème d'imposition	Crédit d'impôt	Barème d'impôt	Crédit d'impôt
Moins de 10 000 \$	5 %	0 \$	5 %	0 \$
10 000 \$ à 50 000 \$	10 %	1 000 \$	15 %	0 \$
50 001 \$ à 69 999 \$	10 %	Réduction de 10 %	25 %	0 \$
70 000 \$ à 124 999 \$	15 %	0 \$	20 %	0 \$
125 000 \$ ou plus	20 %	0 \$	25 %	0 \$

Question 8a

Indiquez sous quel régime il est le plus avantageux financièrement pour un contribuable d'augmenter son revenu de travail de 5 000 \$, si celui-ci a initialement un revenu imposable de 50 000 \$.

1. Régime A (**bonne réponse**)
2. Régime B
3. Les régimes A et B sont égaux

Traitement 2 (taux de réduction du crédit à 15 %)

Voici la première paire de régimes d'imposition simplifiés (A et B), utilisée pour la question qui suit.

Tranche de revenu imposable	Régime A		Régime B	
	Barème d'imposition	Crédit d'impôt	Barème d'impôt	Crédit d'impôt
Moins de 10 000 \$	5 %	0 \$	5 %	0 \$
10 000 \$ à 50 000 \$	10 %	1 000 \$	15 %	0 \$
50 001 \$ à 69 999 \$	10 %	Réduction de 15 %	20 %	0 \$
70 000 \$ à 124 999 \$	15 %	0 \$	20 %	0 \$
125 000 \$ ou plus	20 %	0 \$	25 %	0 \$

Question 8b

Indiquez sous quel régime il est le plus avantageux financièrement pour un contribuable d'augmenter son revenu de travail de 5 000 \$, si celui-ci a initialement un revenu imposable de 50 000 \$.

1. Régime A
2. Régime B (**bonne réponse**)

Nous venons d'analyser la compréhension de l'incitation au travail dans le contexte d'un barème d'imposition. Néanmoins, l'incitation au travail ne se résume généralement pas à cela. Il existe plusieurs mesures fiscales qui améliorent le revenu disponible des personnes à l'intérieur d'un certain intervalle de revenu. Comme le montant de ces mesures diminue éventuellement au-delà d'un certain seuil de revenu, il est nécessaire d'intégrer cette diminution dans le calcul d'un taux « effectif » marginal d'imposition pour être en mesure d'évaluer adéquatement l'incitation au travail dans ce contexte. L'étape suivante de notre analyse est donc d'évaluer si les personnes comprennent la notion de taux effectif marginal d'imposition et l'intègrent dans leur évaluation de l'incitation au travail.

Le Tableau 13 présente les proportions de bonnes et de mauvaises réponses selon 2 situations posées (questions 7, 8a et 8b de l'encadré 8 à la page précédente) au sujet de l'incitation au travail dans le contexte d'un taux effectif marginal d'imposition (TEMI). Dans la première situation (question 7), il est essentiel de comprendre la notion de TEMI pour obtenir une bonne réponse. La deuxième situation comprend toutefois 2 traitements (questions 8a et 8b). Une première moitié de l'échantillon s'est fait poser une question (question 8a) où il est possible de donner une bonne réponse en se basant sur le barème d'imposition, même si la bonne approche est de tenir compte du TEMI (compréhension TEMI non essentielle). La deuxième moitié de l'échantillon s'est vu poser une question (question 8b) où il était essentiel de comprendre la notion de TEMI pour donner une bonne réponse (compréhension TEMI essentielle).

Tableau 13. Proportion (en %) de bonnes réponses selon la question au sujet de la compréhension du taux effectif marginal d'imposition (TEMI)

Question	Proportion (%)	
	Bonne réponse	Mauvaise réponse
Situation 1	21,0	79,0
Situation 2	42,1	57,9
Compréhension TEMI non essentielle	61,0	39,0
Compréhension TEMI essentielle	21,6	78,4
Situation 1 et 2	4,7	95,3

Lorsque la compréhension du TEMI est essentielle, les taux de bonnes réponses sont très similaires avec des valeurs de 21 % (Situation 1) et 21,6 % (Situation 2 - Compréhension TEMI essentielle). Le taux de bonnes réponses est 3 fois plus élevé pour la question où la compréhension du TEMI n'est pas essentielle (Situation 2 - Compréhension TEMI non essentielle), avec une valeur de 61 %. Au final, seulement 4,7 % des personnes ont réussi à donner 2 bonnes réponses (Situation 1 et 2). Ce résultat démontre que la compréhension de l'incitation au travail est très faible dans le contexte d'un TEMI, et donc que très peu de personnes sont en mesure de considérer adéquatement les mesures fiscales d'incitation au travail dans les décisions concernant leur revenu de travail.

Comme le niveau de compréhension de l'incitation au travail est très faible dans le contexte d'un TEMI, l'identification des caractéristiques des personnes ayant une meilleure compréhension par le biais d'une régression est très difficile également. En pratique, cette régression doit se baser seulement sur les 120 répondants qui ont obtenu 2 bonnes réponses. Nous avons malgré tout effectué cette régression, mais seulement 2 variables sont statistiquement significatives. Les résultats indiquent que les femmes ont une meilleure compréhension de l'incitation au travail dans le contexte d'un TEMI, et que

le niveau de compréhension du taux moyen d'imposition affecte négativement la compréhension de l'incitation au travail. Ces deux effets sont cohérents avec les résultats obtenus pour la compréhension de l'incitation dans le contexte d'un barème d'imposition. Il y a donc un grand besoin en matière d'éducation concernant cette dimension de l'incitation au travail.

3.2.4 Sensibilité aux incitatifs financiers

Nous venons de montrer qu'une minorité de personnes perçoivent correctement la fiscalité dans leurs décisions concernant les revenus de travail. Mais auraient-elles changé leurs heures de travail si on avait réussi à bien faire comprendre comment la fiscalité affecte l'incitation au travail ? La dernière étape de notre analyse est d'évaluer la sensibilité des personnes aux incitatifs financiers par l'entremise d'élasticité d'offre de travail à la marge intensive et extensive. Nous avons choisi d'estimer les élasticités à partir du salaire net (après impôts et transferts sociaux), afin d'évacuer le plus possible l'enjeu de la perception de la fiscalité. Implicitement, cela mesure les préférences pour le loisir par rapport à la consommation.

Nous avons donc posé des questions sur le montant d'argent net dans les poches des répondants qui serait nécessaire pour que ceux-ci haussent leurs heures travaillées de 5 heures par semaine, pour travailler 20 heures par semaine et pour travailler 40 heures par semaine (voir encadré 9 à la page suivante pour la formulation exacte des questions). Ces questions, ainsi que celles posées sur les heures travaillées et les revenus des répondants, nous permettent de dériver des élasticités individuelles d'offre de travail à la marge intensive et extensive. L'équation suivante permet d'obtenir l'élasticité à la marge intensive (η_i^{int}) :

$$\eta_i^{int} = \frac{\Delta H_i w_i}{\Delta w_i H_i}$$

où l'indice i correspond à un individu, ΔH est la variation des heures travaillées (5 heures), Δw_i est la variation du salaire net, w_i est le salaire net initial, et H_i les heures travaillées par semaine initialement. Nous avons eu recours au Simulateur de revenu disponible (SRD) pour calculer le salaire net (après impôts et transferts sociaux), puisque les questions posées portent sur les revenus bruts.

L'équation suivante permet d'obtenir l'élasticité à la marge extensive (η_i^{ext}) :

$$\eta_i^{ext} = \frac{\Delta \Pr(H_i = X)}{\Delta w_i^r} \frac{w_i^r}{\Pr(H_i = X | w_i^r)} = f(w_i^r) \frac{w_i^r}{F(w_i^r)}$$

où $\Delta \Pr(H_i = X)$ est la variation de probabilité de travailler X heures par semaine (20 ou 40 heures selon le cas), Δw_i^r est la variation du salaire de réserve (le minimum pour accepter de travailler), w_i^r est le salaire de réserve et $\Pr(H_i = X | w_i^r)$ la probabilité de travailler X heures par semaine selon le salaire de réserve. La variation de la probabilité de travailler à la suite d'une variation du salaire de réserve correspond à la fonction de densité des salaires de réserve ($f(w_i^r)$) et la probabilité qu'une personne travaille à un salaire de réserve donné correspond à la fonction de répartition ($F(w_i^r)$). Ici, nous utilisons la distribution des salaires de réserve observés dans l'échantillon.

Encadré 9 Sensibilité aux incitatifs financiers

Question posée aux travailleurs

Pour quel montant supplémentaire net dans vos poches, par semaine, accepteriez-vous de travailler 5 heures de plus par semaine ?

Réponse :

Valeur du montant en \$

ou

1. Il n'y a aucun montant qui me ferait accepter de travailler 5 heures de plus par semaine
2. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Questions posées aux personnes ne travaillant pas

Pour quel montant net dans vos poches, par semaine, auriez-vous accepté de travailler 20 heures par semaine durant le dernier mois ?

Réponse :

Valeur du montant en \$

ou

1. Il n'y a aucun montant qui me ferait accepter de travailler ce nombre d'heures
2. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Pour quel montant net dans vos poches, par semaine, auriez-vous accepté de travailler 40 heures par semaine durant le dernier mois ?

Réponse :

Valeur du montant en \$

ou

1. Il n'y a aucun montant qui me ferait accepter de travailler ce nombre d'heures
2. Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre

Grâce aux équations précédentes, nous avons obtenu les élasticités moyennes qui sont présentées dans le Tableau 14 selon le type d'élasticité et le statut d'emploi. Tout d'abord, l'élasticité moyenne à la marge intensive pour l'ensemble des travailleurs est plutôt faible avec une valeur de 0,125. Ce résultat est étonnamment très similaire à ce qui est trouvé dans la littérature. Par exemple, une valeur de 0,145 est obtenue par Chetty (2012). Cela signifie qu'une augmentation de 10 % du salaire mène à une augmentation des heures travaillées de 1,45 %, ce qui représente 36 minutes de plus par semaine. Les travailleurs autonomes ont une élasticité légèrement inférieure aux travailleurs salariés, mais cette différence n'est pas statistiquement significative. Ces élasticités sont faibles, mais positives.

Pour l'élasticité à la marge extensive, nous avons deux mesures : temps partiel (20 heures par semaine) et temps plein (40 heures par semaine). L'élasticité à temps partiel est plus élevée que celle à temps plein (0,364 contre 0,230)¹⁵. Cette différence provient des retraités et des étudiants, pour qui le travail à temps partiel est plus intéressant que le travail à temps plein. La différence entre ces deux types d'élasticité disparaît néanmoins chez les personnes en recherche d'emploi et celles sans travail pour d'autres raisons. L'élasticité à la marge extensive pour le temps plein est particulièrement faible chez les retraités avec une valeur de 0,137. Cette valeur indique qu'il est coûteux d'inciter les retraités à revenir sur le marché à temps plein, mais que ce coût diminue de moitié pour le travail à temps partiel.

Tableau 14. Élasticité d'offre de travail moyenne selon le statut d'emploi et le type d'élasticité (marge intensive, marge extensive temps partiel et temps plein)

Statut d'emploi	Marge intensive	Marge extensive	
		Temps partiel	Temps plein
Ensemble des travailleurs	0,125	-	-
Travailleurs salariés	0,129	-	-
Travailleurs autonomes	0,100	-	-
Ensemble des non-travailleurs	-	0,364	0,230
Retraités	-	0,302	0,137
Étudiants	-	0,512	0,382
En recherche d'emploi	-	0,393	0,396
Sans travail - autres raisons	-	0,547	0,502

Grâce à l'estimation d'élasticités individuelles, il est possible de raffiner notre analyse de celles-ci en séparant les élasticité selon 3 niveaux : complètement inélastique (élasticité de 0), inélastique (élasticité supérieure à 0, mais inférieure à 1) et élastique (plus grande ou égal à 1). Le Tableau 15 présente la proportion de personnes se classant dans chacun des niveaux d'élasticité selon le type de celle-ci. Ainsi, ce tableau explique pourquoi les élasticité moyennes présentées dans le Tableau 8 sont si faibles. Quasiment la moitié des travailleurs (49,1 %) dit être complètement inélastique à la marge intensive, alors qu'une proportion très similaire (48,6 %) dit être inélastique. Les personnes élastiques (sensibles) ne représentent que 2,3 % des travailleurs. L'augmentation des heures travaillées à la marge intensive par le biais de mesures fiscales n'est donc pas seulement limitée par les défis de perception de la fiscalité, mais aussi par la faiblesse des élasticité.

Tableau 15. Proportion (en %) selon le niveau et le type d'élasticité

Type d'élasticité	Complètement inélastique	Inélastique	Élastique
Marge intensive	49,1	48,6	2,3
Marge extensive			
Temps partiel	60,8	20,0	19,3
Temps plein	68,0	18,1	13,9

En ce qui concerne les élasticité à la marge extensive, il semble y avoir un potentiel plus important. En effet, 19,3 % des personnes ne travaillant pas ont une offre élastique pour

¹⁵ L'élasticité obtenue pour le temps plein est également très similaire à l'élasticité à la marge extensive obtenue par Chetty (2012).

le travail à temps partiel. Cette proportion diminue à 13,9 % pour le travail à temps plein. Un enjeu important reste l'identification de ces personnes parce qu'après tout, il y a 60 % ou plus des personnes avec une offre de travail complètement inélastique et environ 20 % des personnes avec une offre inélastique à la marge extensive. Le défi de conception de mesures fiscales efficaces reste donc grand. Enfin, les Figures 9 et 10 en annexe illustrent les densités cumulatives de chacun des types d'élasticité pour davantage de détail sur les distributions des élasticités.

Pour terminer, nous avons régressé les élasticités individuelles sur plusieurs variables explicatives pour nous aider à identifier les personnes avec une offre de travail plus élastique. Le Tableau 16 présente les paramètres de ces régressions. Ces résultats indiquent que les femmes ont en moyenne une élasticité à la marge intensive plus faible que les hommes (-0,044). On observe également une élasticité plus faible à la marge intensive chez les personnes avec un niveau de scolarité supérieur au secondaire (-0,079 pour le niveau postsecondaire et -0,102 pour le niveau universitaire). Enfin, les différentes mesures de connaissance ou de compréhension fiscale n'ont aucun effet sur ce type d'élasticité.

Pour ce qui est de l'élasticité à la marge extensive à temps partiel, celle-ci est plus élevée chez les 35 à 59 ans (0,329), et chez les personnes considérant la fiscalité dans leurs décisions concernant les revenus de travail (0,162 et 0,169). Elle est toutefois plus faible chez les personnes en recherche d'emploi (-0,693), qui recherchent probablement davantage un emploi à temps plein, et chez les personnes avec un plus haut niveau d'autoévaluation de leurs connaissances fiscales. Pour l'élasticité à la marge extensive à temps plein, celle-ci est également plus élevée chez les 35 à 59 ans (0,234). Elle est au contraire plus faible chez les femmes (-0,093) et chez les personnes avec un revenu hors travail plus élevé (-0,019). Encore une fois, les différentes mesures de connaissance ou de compréhension fiscale n'ont aucun effet sur ce type d'élasticité.

Tableau 16. Paramètres de régression des élasticités d'offre de travail (marge intensive, marge extensive, temps partiel et temps plein)

	Marge intensive	Marge extensive temps partiel	Marge extensive temps plein
Groupe d'âge (ref. : 18-34 ans)			
35-59 ans	-0,001	0,329 *	0,234 *
60-69 ans	-0,073	0,160	0,153
Femme	-0,044 *	-0,075	-0,093 *
Couple	-0,014	0,098	-0,000
Niveau de scolarité (ref. : secondaire ou moins)			
Postsec.	-0,079 *	-0,026	0,018
Universitaire	-0,102 **	-0,000	0,026
Nombre d'enfant(s)			
Total	-0,006	-0,002	-0,027
Moins de 5 ans	-0,016	0,113	0,107
Statut d'emploi (ref. : travailleurs (marge extensive); retraités (marge intensive))			
Travailleur autonome	0,008		
Étudiant		-0,405	0,468
En recherche d'emploi		-0,693 *	0,247
Ne trav. pas - autre raison		-0,528	0,401
Ln(salaire horaire)	-0,005		
Ln(autres revenus)	0,001	-0,011	-0,019 *
Auto-éval. connais. fiscale	-0,002	-0,088 *	-0,053
Connais. mesures fiscales	0,036	0,125	0,247
Niveau littératie fiscale	-0,001	0,015	0,003
Compétences mathématiques	0,004	0,012	-0,022
Déclaration rev. soi-même	0,008	0,056	0,025
Considération fiscalité (ref. : ne considère pas la fiscalité)			
Seulement impôt	-0,051	0,162 *	0,059
Mesures fiscales	-0,032	0,169 *	0,049
Compréhension fiscalité			
Taux marginal d'imposition	0,017	-0,029	-0,001
Taux moyen d'imposition	0,008	0,066	0,016
Incitation travail	0,003	0,061	0,005
Taux marginal implicite	0,017	-0,029	-0,001
Intercept	0,264 **	0,929 **	0,141
Nombre d'observations	1083	402	413

Notes : ** p<0,01, * p<0,05; connais : connaissance; éval. : évaluation; ref. : référence; rev. : revenu; postsec. : postsecondaire; trav. : travaille. Des paramètres séparés ont été estimés, lorsqu'une valeur était manquante pour l'une des variables explicatives des régressions, mais ceux-ci ne sont pas présentés pour alléger la présentation.

3.2.5 Résumé des résultats sur les perceptions

Les résultats sur les perceptions donnent un portrait général qui est loin d'être encourageant. Une grande proportion de la population a une compréhension faible de l'impôt des particuliers et des mesures fiscales, et a de la difficulté à évaluer l'incitation au travail en prenant en considération les effets des mesures fiscales. Par ailleurs, les contribuables sont sensibles aux incitatifs financiers dans une certaine mesure, de sorte que ce manque de connaissance mène probablement à des pertes en termes de bien-être. Dans l'encadré qui suit, nous traçons les constats concernant la perception des incitations au travail.

Constats sur la perception de la fiscalité et de l'incitation au travail

1. Près de la moitié des contribuables en âge de travailler font appel à un professionnel pour remplir leur déclaration de revenus et les sources principales d'informations concernant les mesures fiscales sont les sites web de l'ARC et de Revenu Québec. Seul un petit groupe de contribuables utilise d'autres outils comme le calculateur de revenu disponible du ministère des Finances du Québec.
2. Une grande majorité (plus de 60 %) des répondants identifient leur compréhension de la fiscalité comme étant de modérée à excellente, alors que moins de 10 % connaissent la distinction entre une déduction, un crédit d'impôt remboursable et un crédit d'impôt non remboursable. De plus, moins de 22 % sont capables de répondre correctement à plus de 4 questions sur 6, pourtant très simples, sur l'interprétation du barème d'imposition.
3. Dans une liste de mesures que nous avons considérées, plus de 9 personnes sur 10 sont incapables de nommer correctement des mesures fiscales visant l'incitation au travail. Par exemple, seulement 3 personnes sur 10 chez les 60 à 69 ans sont capables d'identifier le crédit d'impôt pour prolongation de carrière.
4. Moins du tiers des répondants disent considérer les mesures fiscales dans leur choix d'offre de travail. De 4 % à 40 % des répondants disent considérer dans leur choix les mesures présentées. Les mesures destinées aux familles avec de jeunes enfants sont davantage considérées, tandis que les mesures comme le bouclier fiscal ou le crédit pour prolongation de carrière le sont beaucoup moins.
5. Moins de 5 % des répondants sont capables de répondre correctement à deux questions qui intègrent la notion de récupération d'un crédit d'impôt pour mesurer l'incitation au travail. La notion de taux effectif marginal, pourtant très utilisée par les analystes, est donc très mal comprise dans la population.
6. Malgré leur faible compréhension du rôle de la fiscalité dans l'incitation au travail, les répondants rapportent tout de même une volonté modeste de travailler davantage si le gain financier est suffisant. Par exemple, une hausse de 10 % du gain financier total à travailler augmenterait en moyenne les heures travaillées par semaine de 0,6 heure pour quelqu'un travaillant 40 heures par semaine.

4. Conclusion

Que faire de ces résultats ? D'une part, les gouvernements, tant au niveau fédéral que provincial, font des efforts financiers considérables pour développer et modifier des mesures fiscales visant à améliorer l'incitation au travail. D'autre part, il y a dans la population une volonté réelle, bien que limitée, de travailler davantage si le gain financier perçu est suffisant. Or, la compréhension de l'effet de ces incitatifs fiscaux sur le gain financier à travailler davantage est très limitée. De plus, la connaissance du régime d'imposition des particuliers est faible. Il en résulte que les mesures fiscales spécifiques sont peu susceptibles d'avoir un effet sur les comportements à l'heure actuelle.

Trois grandes recommandations semblent cohérentes avec nos résultats.

1. **Éducation et information** : La réponse traditionnelle de l'économiste à un problème de perception et de connaissances est de prôner l'éducation. Une population informée fait de meilleurs choix. Par ailleurs, une population mal informée sur ces enjeux ne facilite pas le débat public et favorise l'utilisation de la désinformation. L'éducation peut se faire à différents niveaux, de l'école à la maison en passant par le milieu de travail. Il semble pertinent par exemple d'élargir la notion d'éducation financière, enseignée au secondaire, aux concepts élémentaires de fiscalité. Par ailleurs, les gouvernements doivent améliorer leur façon d'expliquer les nouvelles mesures fiscales. Entre l'interprétation près du texte de loi sur le site des agences du revenu et les fascicules destinés davantage aux fiscalistes et autres spécialistes, les efforts afin de favoriser la compréhension des mesures fiscales sont souvent limités après l'annonce d'une mesure. Au minimum, des indicateurs de connaissance et de perception des mesures devraient être périodiquement récoltés et intégrés dans l'évaluation des mesures fiscales.
2. **Simplification et intégration des mesures fiscales** : Il y a un nombre élevé de mesures fiscales s'adressant aux particuliers, et leurs noms et leur fonctionnement changent régulièrement. De plus, un contribuable québécois fait face à deux régimes d'imposition des particuliers. Deux aspects qui rendent la compréhension encore plus difficile. De plus, plusieurs mesures sont complexes et les montants sont récupérés selon des formules spécifiques. Cela crée deux problèmes : a) le risque de générer des TEMI élevés, b) une incompréhension des contribuables quant à l'effet de ces multiples mesures sur l'incitation au travail. Les membres de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, mais aussi les auteurs du rapport *Mirrlees* en Angleterre, privilégiaient une intégration des multiples mesures en un nombre réduit d'aides fiscales. L'exemple de l'intégration de plusieurs mesures fédérales destinées aux familles en une seule mesure, nommée l'allocation canadienne pour enfants, est un bel exemple de ce principe. Le gouvernement du Québec devrait procéder à un examen périodique de l'efficacité des mesures existantes et étudier la possibilité de mettre un cran d'arrêt sur le nombre de mesures fiscales, afin de forcer un gouvernement qui voudrait ajouter une mesure à devoir en éliminer une existante.
3. **Outils d'aide à la décision et rôle des professionnels** : Le calcul du TEMI ou du TEPI est compliqué, et ce même avec un niveau de littératie fiscale élevé. L'intégration et la simplification des mesures ne sont pas toujours possibles. Ainsi, nous recommandons que le gouvernement du Québec continue ses efforts

de développement de son outil de simulation du revenu disponible et en fasse une promotion plus active dans les années à venir. Le simulateur devrait être en mesure d'expliquer et de générer automatiquement des mesures de TEMI et de TEPI avec les explications nécessaires pour qu'un contribuable ayant un niveau minimal de littératie fiscale puisse s'y retrouver. Également, puisque près de la moitié des contribuables, selon notre enquête, utilise des professionnels pour remplir leur déclaration de revenus, ceux-ci ont aussi un rôle à jouer dans l'explication des impacts fiscaux d'augmenter les revenus de travail pour l'année à venir sur la base des revenus de l'année précédente.

L'existence d'un grand nombre de mesures fiscales, mal comprises, prive les gouvernements de recettes considérables, ce qui les force à faire supporter ce coût par l'ensemble des contribuables par le biais d'un barème d'imposition plus gourmand. Quand l'objectif de ces mesures n'est pas atteint, un véritable coût d'opportunité économique est engendré et supporté par l'économie québécoise, que ce soit dans le régime fiscal des particuliers ou dans celui des sociétés. Dans beaucoup de domaines, la modération a bien meilleur goût et nous croyons que cette conclusion est particulièrement vraie dans le cadre des mesures fiscales visant l'incitation au travail.

Références

Bartolome, C. (1995) Which tax rate do people use: Average or marginal? *Journal of Public Economics*, vol. 56, pp. 79-96.

Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (2017) Le revenu minimum garanti : une utopie? : une inspiration pour le Québec, Québec, Québec.

Chetty, R. (2012) Bounds on elasticities with optimization frictions: A synthesis of micro and macro evidence on labor supply. *Econometrica*, vol. 80 (3), pp. 969-1018.

Duclos, J.-Y. et M. Tabi (1999) Inégalités et redistribution du revenu, avec une application au Canada. *Actualité Économique*, vol. 75 (1), pp. 95-122.

Gideon, M. (2017) Do Individuals Perceive Income Tax Rates Correctly? *Public Finance Review*, vol. 45 (1), pp. 97-117.

Pham, A., A. Genest-Grégoire, L. Godbout et J-H Guay (2020) Littérature fiscale : qui comprend la fiscalité ? Première étude pancanadienne. Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke.

Rees-Jones, A. et D. Taubinsky (2020) Measuring Schmeduling. *Review of Economic Studies*, vol. 87, pp. 2399-2438.

Rosen, H.S. (1976) Taxes in a Labor Supply Model with Joint Wage-Hours Determination. *Econometrica*, vol. 44 (3), pp. 485-507.

Rupert, T. et Carol M. Fischer (1995) An Empirical Investigation of Taxpayer Awareness of Marginal Tax Rates. *Journal of the American Taxation Association*, vol. 17 (supplement), pp. 36-59.

Statistique Canada (2021). Données administratives longitudinales, Ottawa, Ontario.

Annexe

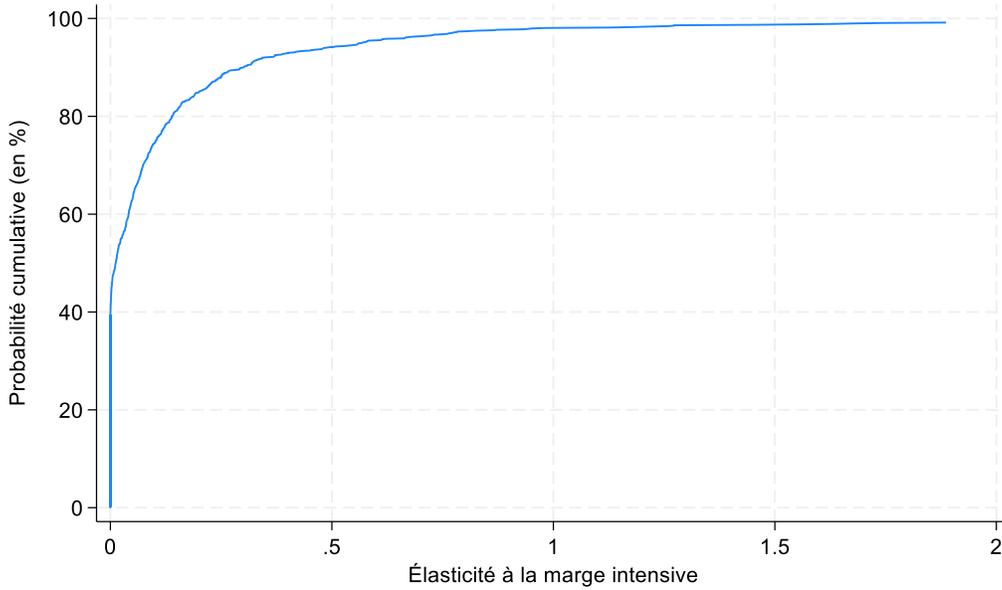


Figure 9. Fonction de répartition des élasticités d'offre de travail à la marge intensive dans la portion de la distribution qui n'est pas complètement inélastique

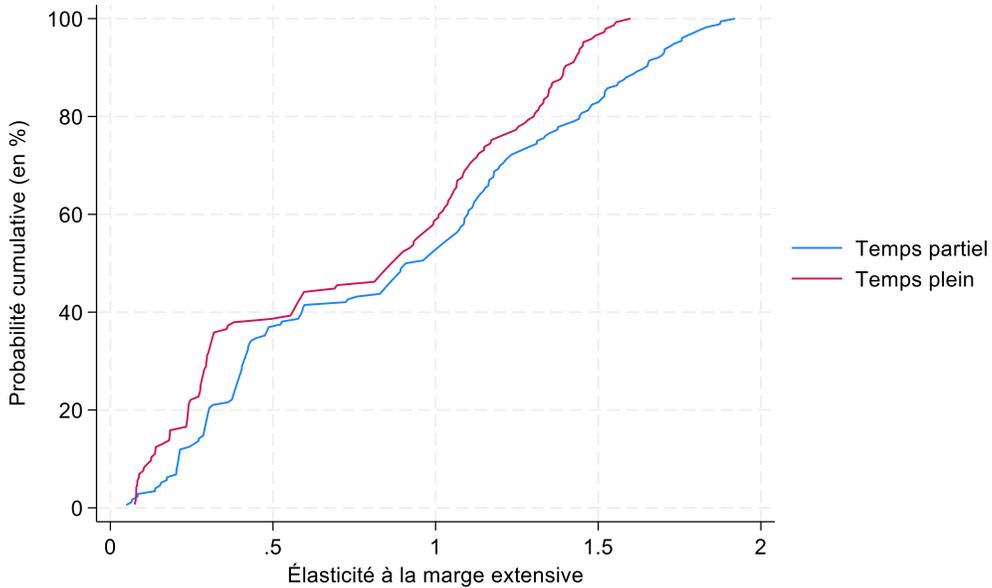


Figure 10. Fonction de répartition de l'élasticité d'offre de travail à la marge extensive (valeurs strictement positives) selon l'intensité des heures de travail (temps plein, temps partiel) dans la portion de la distribution qui n'est pas complètement inélastique